

LIGUE MOTOGYGLISTE REGIONALE DE RRETAGNE

Cotes d'armor - Finistere - Ille et Vilaine - Morbihan

= Endurounce

- Vitesse

Moto-Cross

- Enduna

= Side-Cour

Super Motord

Super Cross

= Trick

Tout Terrain

Moto Educative

= Freestyle

= Tourisme









Ligue Motocycliste Régionale de Bretagne

Correspondance au Secrétariat Administratif permanent: **M Ludovic Laclautre**Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

18, rue Pierre de Coubertin - Brézillet - 22440 PLOUFRAGAN

© 02 96 76 25 77 - I ligue.moto.bretagne@orange.fr

Tous les derniers résultats et les dernières infos sur www.lmrb.bzh et sur les réseaux sociaux

Facebook @LigueMotoBretagne et Instagram @liguemotobretagne

Annuaire L.M.R.B. 2022

Directeur de la publication : Patrick BERTAUD

Editeur : Ligue Motocycliste Régionale de Bretagne Composition de la maquette : Ligue Motocycliste Régionale de Bretagne

Ont collaboré à ce numéro : Ludovic LACLAUTRE



La Bretagne, championne de France des Régions MX par équipe 2021 - CUSSAC (87)

Espoirs 85CC : Liam BRUNEAU - Kévin LE GALLE - Nolann VINES

125CC : Alexandre MORDRET - Rémy MORDRET - Killian VINCENT

OPEN : François DORE - Xavier FLICK - Romain PAPE

LES CHAMPIONS DE FRANCE SAISON 2021

Pierre GOUPILLON - Champion de France Motocross Elite Inter MX2

Jason CLERMONT - Champion de France Motocross National 450CC

Elouenn MONNIER - 1er Trophée de France Jeunes Espoirs 3

Jean Yves OLIGO - Champion de France Enduro à l'Ancienne Classe 2

LE COMITÉ DIRECTEUR



Patrick BERTAUD - Président 07.50.52.70.33 patrickbertaud@wanadoo.fr



Jacques ARNAL - 1er Vice-Président 06 08 65 02 75 arnaliacques@wanadoo.fr



Séverine BRUNEAU - Secrétaire générale



06 76 55 57 97 severinebruneau@orange.fr



Yannick SOREL - Trésorier

06 01 85 86 66 sorel.yannick@neuf.fr



Yannick LUCAS - Vice-Président

06 20 01 07 74 vannick.lucas330@orange.fr



Patrick HERVE - Vice-Président

06 75 79 11 55 patrick.herve798@orange.fr



Yves BAUCHER - Membre CD

06 41 66 39 03 yvesbaucher35@gmail.com



Rosine BOURDET - Membre CD

06 84 05 36 22 rosine.bourdet@orange.fr



Thierry BOZEC - Membre CD

06 22 07 00 27 trb-bozec@wanadoo.fr



Thomas CHARLES - Membre CD

06 71 73 00 34 thomcharles samu29@vahoo.fr





Nicolas CLEMENT - Membre CD

06 72 72 07 58 nicolas.clement4@wanadoo.fr



Yvon LEZORAINE - Membre CD

07 80 09 46 14 lezorainey@gmail.com



Philippe MAHIAS - Membre CD

06 85 41 50 27 pmahias@free.fr



Sylvie MANIERE - Membre CD

06 81 55 80 08 tagadapurple62@gmail.com



Guy NAEL - Membre CD

06 24 69 70 08 quy.nael@sfr.fr



Marie-France PERCEL - Membre CD

06 65 78 12 37 mariefrance.percel@outlook.fr



Pascal RENAULT - Membre CD

06 60 13 47 46 renault.pascal@orange.fr



Christine VERRIER - Membre CD

02 97 05 90 68 verrier.christy@hotmail.fr

Membres Honoraires

CLAVREUL JEAN CLAUDE - Président d'honneur 06 47 86 76 77

MARCHADIER MICHEL MOREL JEAN-YVES TIENGOU LOÏC jc.clavreul@wanadoo.fr

Officiels

NATI CUV	06 04 60 70 00	auu naal@afr fr
NAEL GUY	06 24 69 70 08	guy.nael@sfr.fr
MEHAT FRANCOIS	06 87 08 06 15	francois.mehat@wanadoo.fr
GILARD JEAN LUC	06 86 40 17 11	jean-luc.gilard@orange.fr
CLEMENT NICOLAS	06 72 72 07 58	nicolas.clement4@wanadoo.fr
LEZORAINE YVON	07 80 09 46 14	lezorainey@gmail.com

Chronométrage

BOURDET ROSINE	06 84 05 36 22	rosine.bourdet@orange.fr
PERCEL MARIE FRANCE	06 65 78 12 37	mariefrance.percel@outlook.fr
COLLIAUX MARIE EVE	06 79 78 85 38	me.colliaux@orange.fr
COURTOT ELIANE	06 52 14 29 40	courtot29@free.fr
HAZARD BERNARD	06 81 69 74 35	armor.motocross@aliceadsl.fr
HERVE MARIE ANNICK	06 02 71 98 70	yvon.herve4@wanadoo.fr
JEHANNIN CLAUDINE	07 82 72 74 46	jehanninclaudine@yahoo.fr
LACLAUTRE LUDOVIC	06 75 61 84 50	kerlisa@orange.fr
LACLAUTRE STEPHANIE	06 34 28 30 10	kerlisa@orange.fr
LANCIEN JORDAN	06 15 06 14 17	lancien.jordan@gmail.com
LANCIEN VERONIQUE	06 10 91 34 26	veronique.lancien@wanadoo.fr
LE BAIL REBECCA		
LE CARDINAL RENEE		
LE CHALONY ISABELLE	06 83 21 83 03	zabou_gilard@yahoo.fr
LE GUEN ISABELLE	06 70 29 98 19	isaleguen@live.fr
MORIN MARTINE	06 89 64 83 11	morinmartine@wanadoo.fr
NAEL GUY	06 24 69 70 08	guy.nael@sfr.fr
NICOLAS MARINA	06 70 86 31 76	philippe.nicolas39@orange.fr

Tribunal Régional Disciplinaire et d'Arbitrage

ARNAL JACQUES	06 08 65 02 75	arnaljacques@wanadoo.fr
CLAVREUL JEAN-CLAUDE	06 47 86 76 77	jc.clavreul@orange.fr
CUPIF CHRISTIAN	06 74 46 92 48	christian.cupif@free.fr
RAFFRAY OLIVIER	06 61 94 46 61	raffray.olivier@gmail.com
THIBAULT ALAIN	06 07 96 21 28	thibault35137@orange.fr

Enduro

CLEMENT NICOLAS	06 72 72 07 58	nicolas.clement4@wanadoo.fr
HERVE PATRICK	06 75 79 11 55	patrick.herve879@orange.fr
LE BOURDON ARNAUD	06 98 47 20 07	443noz@gmail.com
LE GUEN PATRICK	06 85 22 07 17	le-guen-patrick@wanadoo.fr
LEJART ALAIN	06 42 58 44 10	alain.lejart@wanadoo.fr
MANIERE SYLVIE	06 81 55 80 08	tagadapurple62@gmail.com
MORIN MARTINE	06 89 64 83 11	morinmartine@wanadoo.fr
RAULOIS GUY	06 33 97 45 70	rauloisguy@gmail.com
TAMER RENE	06 07 90 18 04	rtamer@gmf.fr

Vitesse

VERRIER CHRISTINE	02 97 05 90 68	verrier.christy@hotmail.fr
CHARTEAU EMILY	06 44 96 53 44	lyly44360@gmail.com
CHOUANNIERE OLIVIER	06 85 39 72 22	obzh@wanadoo.fr
ESCROIGNARD YANN	06 29 80 09 98	y.escroignard@free.fr
FOURNAGE CHRISTOPHE	06 50 80 03 38	christ.four35@orange.fr
GILARD JEAN-LUC	06 86 40 17 11	jean-luc.gilard@orange.fr
LEHMANN ALAN	06 64 10 59 94	alan.le@outlook.fr
MARIN JEAN-LUC	06 75 83 64 18	jean-luc.marin6@orange.fr
MESSE YANNICK	06 70 90 53 48	messe.yannick@orange.fr
MORIN LUDOVIC	06 28 19 49 34	stephanie.morin003@orange.fr
MORIN STEPHANIE	06 28 19 49 34	stephanie.morin003@orange.fr
MOULET BRUNO	06 78 25 52 23	b419257@orange.fr
VERRIER JEAN PIERRE	02 97 05 90 68	verrier.christy@hotmail.fr
LE BAGOUSSE PATRICE - DELEGUE PILOTES	06 83 20 32 33	patyam@live.fr

Moto-Cross

NAEL GUY	06 24 69 70 08	guy.nael@sfr.fr
BRUNEAU SEVERINE	06 76 55 57 97	severinebruneau@orange.fr
BOUTEILLER GILBERT	02 96 85 12 49	bouteiller.gilbert@orange.fr
COCHARD ALAIN		
CUPIF CHRISTIAN	06 74 46 92 48	christian.cupif@free.fr
GRALL JACQUES	06 71 16 94 69	jack.grall@wanadoo.fr
JOUET ALAIN		
LANCIEN JORDAN	06 15 06 14 17	lancien.jordan@gmail.com
MARTIN MICHEL	06 88 56 14 75	michel693.martin@laposte.net
ORIEROUX NICOLAS	06 40 43 47 86	orieroux.nicolas@orange.fr
PERRIN JOEL	06 76 04 08 04	gaelle.perrin1@free.fr
RENAULT PASCAL	06 60 13 47 46	renault-pascal@orange.fr
SAULNIER YVES		
THIBAULT ALAIN	06 07 96 21 28	thibault35137@orange.fr
TROCHET PATRICE		

LIGUE MOTOCYCLISTE RÉGIONALE DE BRETAGNE

ANNUAIRE 2022

		 _
L nd	liiranc	-Terrain

RAFFRAY OLIVIER	06 61 94 46 61	raffray.olivier@gmail.com
MEHAT FRANCOIS	06 87 08 06 15	francois.mehat@wanadoo.fr
LOUVEL LEON		
GEFFRAY DAVID		
CHOTARD LOIC	06 70 06 15 17	loic.chotard@yahoo.fr
BERNARD FREDERIC		
BOZEC THIERRY	06 22 07 00 27	trb-bozec@wanadoo.fr

Trial

LUCAS YANNICK	06 20 01 07 74	yannick.lucas330@orange.fr
BERROU PAUL	06 43 41 80 03	paul.berrou@gmail.com
DENIS JEANINE	06 76 99 26 37	jeanine.denis780@orange.fr
HUARD PHILIPPE	06 83 00 17 28	philippe.huard@numericable.fr
LE GOFF RENE	06 08 23 47 81	rene.legoff@wanadoo.fr
LEZORAINE YVON	07 80 09 46 14	lezorainey@gmail.com
NICOLAS PHILIPPE	06 82 96 26 30	philippe.nicolas39@orange.fr
PERCHERON YVES	06 09 70 39 98	yves.percheron@wanadoo.fr
SPIRAL ERWAN	06 74 95 56 99	erwan.spiral@live.fr

Technique

BAUCHER YVES	06 41 66 39 03	yvesbaucher35@gmail.com
AUGIER FRANCK	06 20 47 92 20	franckaugier939@gmail.com
BOUTEILLER GILBERT	02 96 85 12 49	bouteiller.gilbert@orange.fr
FAVE DANIELLE		
GUILLEMOT JEAN LUC	06 85 39 99 43	jeanlucguillemot985@gmail.com
HELARY ROLAND	06 21 48 97 02	girocejeh@orange.fr
HONORE GAETAN		, ,
LAMOUREC JEAN CLAUDE		
LAMOUREC MARIE CHRISTINE		
LAMOUREC MELODIE	06 79 58 81 06	lamourec-melodie@hotmail.fr
Laneval Matthieu	06 85 86 16 19	laneval.matthieu@neuf.fr
LE LAY JEAN-PIERRE	06 48 81 67 96	lelayjp1957@gmail.com
LOGEAIS EMMANUEL	06 29 76 07 81	manu.oleron@live.fr
MEHAT ENORA	06 87 66 08 84	enomehat22@gmail.com
MEHAT FRANCOIS	06 87 08 06 15	francois.mehat@wanadoo.fr
MEHAT JOELLE	02 96 47 13 55	francois.mehat@wanadoo.fr
MORIN LUDOVIC	06 28 19 49 34	stephanie.morin003@orange.fr
MORIN STEPHANIE	06 28 19 49 34	stephanie.morin003@orange.fr
NEUTE JEAN YVES		
ORIEROUX JEAN MICHEL	06 33 44 40 51	famille.orieroux@wanadoo.fr
STRILL BRUNO	06 22 28 67 86	bruno.strill@socotec.com
	32 == =3 0. 00	

Moto Éducative

RENAULT PASCAL	06 60 13 47 46	renault-pascal@orange.fr
HAZARD BERNARD	06 81 69 74 35	armor.motocross@aliceadsl.fr
LE CUNFF DENIS	06 37 80 57 61	djlecunff@orange.fr
ROBERT LE CUNFF JEANNE	06 88 28 19 86	djlecunff@orange.fr
TROCHET PATRICE		

Tourisme

VERNIER GIRISTINE UZ 37 UJ 30 UO VEITIGI.GIIISIV WIDUIIIAII.II	VERRIER CHRISTINE	02 97 05 90 68	verrier.christv@hotmail.fr
--	-------------------	----------------	----------------------------

Médicale

CHARLES THOMAS	06 71 73 00 34	thomcharles_samu29@yahoo.fr
----------------	----------------	-----------------------------

Comités départementaux

Comité Départemental des Côtes d'Armor	M Patrick HERVE	06 75 79 11 55	patrick.herve879@orange.fr
Comité Départemental du Finistère	Mme Sylvie MANIERE	06 81 55 80 08	syl.cmd29@gmail.com
Comité Départemental d'Ille et Vilaine	M Serge RINGENBACH	06 99 64 44 32	cdm35000@gmail.com
Comité Départemental du Morbihan	M Yannick LUCAS	06 20 01 07 74	yannick.lucas330@orange.fr









LICENCE 2022 TARIFS

LICENCES NATIONALES

Code	LICENCES COMPÉTITION
NCO	Nationale Compétition (dès 15 ans)
NCP	Nationale Compétition Passager Side-car215 € Part assurance 71 €
NGM	Gardien Moto-ball (dès 12 ans)
NPP	Pit-bike (dès 7 ans)
NTR	Nationale Compétition Trial
NVE	Nationale VTT Assistance électrique (dès 7 ans) 150 € Part assurance 30 €
MAT	Moto Ancienne Tout-Terrain (dès 15 ans)
MAT2	Moto Ancienne Trial (dès 15 ans)
Code	LICENCE ENTRAÎNEMENT
NET	Nationale Entraînement toutes disciplines (dès 12 ans) 195 € Part assurance 50 €
ETR	Nationale Entraînement Trial (dès 6 ans)
ETJ	Nationale Entraînement Jeunes (6 - 11 ans) 105 € Part assurance 28 €

Code NJ1 NJ2 NJ3 NJ3C	LICENCES JEUNES Nationale Jeunes (6 - 7 ans) $180 €$ $Part$ assurance. $39 €$ Nationale Jeunes (8 - 9 ans) $220 €$ $Part$ assurance. $70 €$ Nationale Jeunes (10 - 11 ans inclus) $250 €$ $Part$ assurance. $70 €$ Nationale Jeunes (12 - 14 ans inclus) $250 €$ $Part$ assurance. $70 €$
Code NPH NEH	LICENCES HANDICAP Nationale Pilote Handicap (dès 15 ans)
Code LAP LES TIM	

LICENCES D'OFFICIELS

LICENI Ldi	Dirigeant (dès 16 ans)	35 €	Part assurance 1 €
OFF*	Officiel (dès 16 ans)	35€	Part assurance 1 €
OML	Corps Médical (dès 18 ans)	35€	Part assurance 1 €
OFS	Officiel Stagiaire (dès 14 ans)	35 €	Part assurance 1 €

LICENCE TOURISME

LICENCE	TOURISME
NTO	35 €

LICENCE 'UNE MANIFESTATION'

Toute licence "une manifestation" payée en ligne sur l'Intranet FFM sera minorée de 10 € à l'exception des licences LJO, LJP et LJD.

LJA1 LJA2 LJB1 LJB2 LJC	Toute man	ifestation "une journée"	. Part assurance . 16,50 €	
LJA2	Toute manifestation "2 jours et plus"			
LJB1	Le Touque	t140 €	. Part assurance . 16,50 €	
LJB2	Classiques	Enduro (1)	. Part assurance . 16,50 €	
LJC	Autres cat	égories	. Part assurance . 16,50 €	
	▶LJC	Course de côte Vitesse Moto ancienne (2)		
	▶ LJC1 Epreuve de Family Enduro			
	▶LJC2	Moto ancienne Tout-terrain (2)		

► LJC5 Epreuve Vitesse motos 25 Power ou Tout-Terrain pour les moins de 50cc (7 ans et plus)

(1) Val de Lorraine / Grappe de Cyrano / Trèfle Lozèrien / Rand'Auvergne / L' Aveyronnaise Classic

L J D	Nationale YTT Assistance électrique (dès 7 ans) 45 € Part assurance 14,50 € Découverte Sportive (dès 6 ans, jusqu' à 11 ans) 25 € Part assurance . 14,50 €
LJD LJE	Entraînement / Stage (dès 6 ans)

(2) Si a course prévue autorise le mélange de motocyclettes de catégories anciennes (voir définition spécifiée dans le réglement fédéral des motos anciennes) avec les autres catégories, la licence 'Une manifestation' qui doit être souscrite est la LIA.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

74 Avenue Parmentier - 75011 Paris - → 01 49 23 77 00 - ☐ ffm@ffmoto.com



Drapeaux en usage sur les épreuves motocyclistes

Signaux d'information

Signal de dépassement. Fin de la course ou des essais. En vitesse, ouverture de la piste aux non-compétiteurs. Agnal de départ dune course. Fermeture de la piste aux non-compétiteurs.

Signaux d'injonction Signal d'arrêt pour le motocycle portant ce numéro. Le pilote doit rentrer aux stands et ne nourra plus repartir. ignal d'interruption d'une course ou d'une séance dessai.

Le pilote port ant le numéro indiqué par le commissaire doit immédiatement quitter

Signaux de danger

La piste est libre de tout danger.



Signaux spécifiques





Motocross - Agité: Ce drapeau est

utilisé pour appeler les une extrême orudence

Secours, roulez avec Défense de dépasser et le pilote n'est pas autorisé à

Présentation des drapeaux



Drapeau agité en 8



courses sur piste:

Messe : Panneau présenté avec l'ensemble

des drapeaux jaunes agités quand un

safety-car emprunte la piste.

ordre de la Direction de course Vitesse: Il est présenté sur brsqu'il commence à pleuvoir.

le dépassement de celui-ci est

autorisé

est au ralenti sur la piste, Vitesse: Un véhicule

Le dépassement du safety-car est interdit. le dépassement entre pilotes est interdit.

Double drapeau jaune agité

Drapeau agité de haut en bas

Se reporter aux règlements spécifiques de chaque discipline pour l'utilisation de ces drapeaux.

LIGUE MOTOCYCLISTE RÉGIONALE DE BRETAGNE ANNUAIRE 2022

MODIFICATIONS 2022 - INSCRIPTIONS AUX EPREUVES

Pour permettre aux clubs organisateurs une meilleure visibilité du nombre de pilotes inscrits sur leur épreuve et donc une meilleure gestion de leur organisation, des modifications pour les inscriptions aux épreuves de Ligue, pour toutes les disciplines, ont été adoptées.

Cette saison 2022 : Retour de la clôture des inscriptions 5 jours avant l'épreuve, soit le lundi minuit, dans le cas où l'épreuve a lieu un dimanche. Une majoration de l'inscription de 25€ sera également appliquée 10 jours avant l'épreuve, majoration qui sera intégralement reversée aux clubs concernés.

RÈGLEMENT VITESSE 2022

Art.1 La L.M.R.B. organise en 2022 un championnat de courses sur route dans les catégories suivantes :

Moto 25 Power	A partir de 7 ans
	Jusqu'à 80 cm³ 2T à variateur ou embrayage automatique (PW80 embrayage automatique) Jusqu'à 65 cm³ 2T ou 115 cm³ 4T à boîte de vitesse-puissance maximum de 12 cv à la roue arrière
	A partir de 8 ans
	Jusqu'à 80 cm³ 2T à variateur
	Jusqu'à 65 cm³ 2T ou 115 cm³ 4T à boîte de vitesse-puissance maximum de 12 cv à la roue arrière - Pocket bike : jusqu'à 40 cm³, carburateur de Ø 15 mm maximum
	A partir de 10 ans
	Jusqu'à 80 cm³ 2T ou 160 cm³ 4T monocylindre Puissance maximum de 25 cv à la roue arrière
	Pocket bike : plus de 40 cm ³
	A partir de 12 ans
	Jusqu'à 125 cm³ 2 temps ou jusqu'à 250 cm³ - Puissance maximum 25 cv à la roue arrière
125cc (à partir de 12 ans)	81 à 125cc 2 temps et 250cc mono 4 temps
Catégorie 300 numéro	125cc à 499cc (2 cylindres 4T) et de 250cc à 399cc (monocylindre 4T)
rouge (à partir de 13 ans)	Trophée Breizh Cup de 250cc à 500cc, 4 temps bicylindres en ligne
Open	250cc mono ou bicylindres 2 temps 500cc mono 2 temps
(à partir de 16 ans)	de 500cc à 550cc bicylindres 4 temps / + de 400cc à 700cc mono 4 temps
Supersport 600	300 à 600cc 4 cylindres
(à partir de 16 ans)	675cc maxi pour les 3 cylindres 4 temps / 645 à 750cc bicylindres 4 temps
Superbike 1000	601 à 1300cc 4 cylindres 4 temps
(à partir de 16 ans)	676 à 1300cc 3 cylindres 4 temps - 751 à 1300cc 2 cylindres 4 temps
Side-cars (à partir de 16 ans pilote, 15ans passager)	A partir de à partir de 16 ans pour le pilote et 15 ans pour le passager maxi 1300cc 4 temps Chpt de France de la Montagne - Jusqu'à 1400cc pour les Side-Cars de route
Quads	A partir de 13 ans
	125cc 2 temps maximum répondant au règlement technique Quads pour les courses de côte 250cc 4 temps maximum répondant au règlement technique Quads pour les courses de côte
	A partir de 15 ans
	550cc 2 temps ou 4 temps maximum répondant au règlement technique Quads pour les
	courses de côte A partir de 18 ans
	125cc à 750cc mono et bicylindres 2 ou 4 temps, répondant au règlement technique Quads
	pour les courses de côte
Motos classics vitesse et	A partir de 16 ans, motos jusque décembre 1996.
régularité	Un trophée vitesse classics est mis en place pour les machines jusqu'au 31décembre 1984
Super Racer	2 temps de 85cc à 500cc - 4 temps de 250cc à 690cc
	Droit de rouler en 16.5 pneu slick avant , sous réserve du directeur de course, suivant conditions climatiques et état de la route (traces humides) (Interdiction de rouler en OPEN avec ces pneus là).

Attributions des Numéros

Les quinze premiers du classement 2021 dans chaque catégorie porteront pour la saison 2022 le numéro qui leur est attribué au championnat.

Pour les motos classics vitesse et régularité, le classement en vitesse sera retenu pour le numéro 2022.

Moto 25 Power	de 1 à 99	SIDE CAR	de 501 à 599
125CC + 300 (numéro rouge)	de 100 à 199	Moto classics Vitesse	de 601 à 699
OPEN	de 201 à 298	Super Racer	de 701 à 799
Supersport 600	de 301 à 399	Moto classics Régularité	de 801 à 899
Superbike 1000	de 401 à 499	QUADS	de 901 à 999

Art.2: Pilotes

Pour disputer le championnat de courses sur route, tous les pilotes de la ligue seront admis. Celui-ci est ouvert à tous les pilotes possédant une licence délivrée par la FFM (inter, FIM Europe, NCO, NCP ou NJ). Les licences 1 manifestation rouleront dans leur catégorie respective et seront intégrées dans le classement le jour de l'épreuve mais ne pourront prétendre au classement du Championnat de Bretagne.

Art.3: Machines

Toutes les machines devront être conformes au règlement de la FFM. Un pilote de la catégorie Motos classics pourra rouler en régularité et en vitesse avec la même machine mais en prenant 2 engagements différents (2 plaques à numéros et 2 transpondeurs). Les pneus slicks sont autorisés en 125 cc pour les machines sportives vitesse uniquement ainsi qu'en 25 power pour les machines de type compétition clients (retaillage interdit).

Les pneus pluie sont autorisés pour toutes les catégories.

En **Super Racer UNIQUEMENT**: droit de rouler en 16.5 pneu slick avant, sous réserve du directeur de course, suivant les conditions climatiques et état de la route (traces humides). (Interdiction de rouler en OPEN avec ces pneus là). Un coupe circuit pour les motos solos est recommandé en 2022. Dès le premier départ la piste sera déclarée WET ou DRY.

Art.4: Toutes les épreuves du championnat seront retenues pour le classement du championnat.

St Alban (22) le 08 mai 2022 -- Quéven (56) le 03 juillet 2022 -- Merléac Uzel (56) le 21 août 2022 St Thurial (35) le 04 septembre 2022 -- Vieux Vy Sur Couesnon (35) le 18 septembre 2022

Art.5: Les points

Pour être classé, tout pilote devra avoir effectué un temps inférieur à celui du premier de sa classe majoré de 50%. Dans chaque classe, les points suivants seront attribués pour chaque montée comme suit, à condition toutefois qu'il y ait 5 coureurs au classement final du championnat.

1 point sera attribué à la montée de qualification du matin dans chaque catégorie sauf en Motos Classics Régularité

1 er	25 pts	6e	10 pts	11e	5 pts
2 ^e	20 pts	7 e	9 pts	12e	4 pts
3e	16 pts	8e	8 pts	13°	3 pts
4 ^e	13 pts	9e	7 pts	14 ^e	2 pts
5 ^e	11 pts	10°	6 pts	15°	1 pts

Art.6: Les demandes d'engagement sur www.lmrb.bzh

Les bulletins d'engagements types saison Course de Côte seront à remplir en ligne sur le site de la LMRB et ceci épreuve par épreuve, au moins 10 jours avant la date de l'épreuve. Le pilote créera un compte. Le paiement se fera en ligne par carte bancaire. Dépasse ce délai, l'organisateur n'est pas tenu d'engager le pilote et une pénalité de 25 € sera appliquée. Les licences 1 manifestation devront être validées au plus tard la veille de la course. Ils devront envoyer les engagements 14 jours avant la date de l'épreuve avec un certificat médical. Tarif 65 €. Toute licence 1 manifestation payée sur place le jour de l'épreuve sera majorée de 10 € à l'exception des licences LJO,LJP et LJD.

Inscriptions sur le site de la LMRB obligatoire, paiement sur place en espèces uniquement. En cas de non présence, une pénalité de 20 € sera appliquée à la course suivante. Pas de triple monte.

Droit d'engagement			
Toutes cylindrées	64 €		
25 Power – Quads	44 €		
Motos classics	50 €		
Doubles montes toutes cylindrées	86 €		
Doubles montes toutes cylindrées + 1 Motos classics	77 €		
Doubles montes Motos classics	60 €		
Super Racer	44 €		
Double montes toutes cylindrées + super Racer	77 €		
Educatif NJ1-NJ2-NJ3	7 €		

S'il y a des promotions découvertes l'engagement est à 64 € avec prise d'une licence 1 manifestation, permis obligatoire et tenue vestimentaire idem pilotes de la côte.

En catégorie Découverte : les pneus slick et les pneus pluie sont interdits.

Le club devra verser la somme de 6 € par engagement à la L.M.R.B. Si le transpondeur est perdu ou détruit, un chèque de 60 € sera demandé. L'achat du support transpondeur est à la charge du pilote (5 €).

Art. 7 : Le service de chronométrage

Le service de chronométrage sera assuré par l'intermédiaire de chronométreurs officiels de la ligue. Frais des officiels : 400 € (frais chrono + frais technique + frais directeur de course) Les contrôles techniques et le secrétariat seront ouverts le samedi de 16H30 à 19H30 et le dimanche matin de 7H à 8H30.

Dans tous les cas, les pilotes devront avoir effectué une montée d'essai complète pour pouvoir prétendre aux montées officielles. Toutes les montées courses se feront dans l'ordre décroissants des essais chronos.

S'il se met à pleuvoir, le Directeur de Course pourra neutraliser la montée et il sera donné 20 minutes pour un changement de pneumatiques (avec nouveau départ de l'ensemble de la série).

Les deux montées marqueront des points suivant le barème du championnat de Bretagne, le classement de la journée se fera sur le meilleur chrono des deux montées et pour être classé, il faudra un temps inférieur à 130 % du premier (le jury pourra déroger à cette règle). Les pilotes doubles montes partiront le plus près possible de leur catégorie. En cas de parc inversé, sera autorisé à chauffer au départ la série qui monte et celle qui suit, il est autorisé de descendre son matériel de chauffe avant 8 h, véhicules interdits dans les zones de chauffe.

Si le déroulement de l'épreuve le permet, mise en place d'une 3ème montée avec points au Championnat selon le barème du Championnat de Bretagne.

Groupe du Championnat 2022 prévisionnel selon le nombre d'engagés :

Groupe 1:125 cc - cat. 300 - Supersport 600 - Motos Classics Régularité

Groupe 2: Side-car - Quads - Super Racer - 25 Power

Groupe 3: Open - Superbike 1000 - Motos Classics Vitesse - Educatifs

Art.8 : Délégué officiel

Le délégué officiel, membre de la commission sera désigné pour en contrôler le déroulement et régler les problèmes sur place. Il devra être présent le samedi après-midi sur la course de côte. Il sera nommé par la commission de courses sur route et ne sera pas pilote le jour même. Il aura la fonction de président de jury et devra transmettre dès le lendemain de l'épreuve au secrétariat de la ligue son rapport de délégation, les résultats officiels et le rapport médical. Une indemnisation forfaitaire de 50 € lui sera allouée. Un dossier complet sera transmis obligatoirement au Directeur de Course soit par courrier, soit par mail, 15 jours avant l'épreuve.

Art.9: Récompenses

Sur chaque course, une remise de coupes aura lieu pour les 3 premiers de chaque catégorie y compris pour le trophée Super Racer Breizh Cup et scratch. Un classement pour les détenteurs de licence NJ sera établi à chaque épreuve avec remise de coupes aux trois premiers.

La remise des prix des courses de l'année aura lieu lors de l'Assemblée Générale de la Ligue en fin d'année. (Aucune limitation de pilotes pour l'attribution des primes).

Barème officiel 2022 - Pour cinq courses :

Catégorie 125cc, 300cc, open, supersport 600, superbike 1000, side-car:

1er: 250 € - 2ème: 180 € - 3ème: 140€-4ème: 100 € - 5ème: 80 €

25 Power: 1^{er}: 80 € - 2^{ème}: 60 € - 3^{ème}: 50 €

Motos Classics régularité et vitesse: 1er : 100 € - 2ème : 80€ - 3ème : 70 €

En cas d'absence du ou des pilotes à la remise des prix après épreuve, une pénalité de 5 points sera appliquée au championnat de Bretagne.

Art.10: Prix LMRB

Assemblée Générale : les trois premiers de chaque catégorie du championnat recevront en fin de saison, lors de l'Assemblée Générale, les prix de la LMRB, y compris pour le premier du trophée régularité au Championnat, trophée Super Racer, trophée quads, trophée Breizh Cup.

Art.11: TRÈS IMPORTANT: Vérifications administratives

Tout pilote devra présenter aux vérifications administratives et techniques, une licence valable pour l'année en cours. Les certificats de président de club attestant d'une demande de licence ne seront plus acceptés, et le concurrent pourra se voir refuser le départ. Tout pilote pris à s'entraîner sur le circuit, et en dehors des horaires précisés pour les essais, pourra être disqualifié.

En cas d'accident, le pilote blessé doit en faire la déclaration à l'assurance dans les 10 jours au service des accidents de la FFM. En cas d'hospitalisation, le pilote devra obligatoirement présenter un certificat de reprise du sport motocycliste le jour même ou à l'épreuve suivante. En cas de retrait de permis, le pilote devra présenter le CASM.

Art.12. Sanctions

Des sanctions sévères seront prononcées à l'encontre de tous pilotes ou officiels fauteurs de troubles graves mettant en péril l'organisation de la course. Le pilote est responsable des perturbations occasionnées par ses accompagnateurs. Aucune nuisance sonore ne sera tolérée après 22 heures (heure limite légale pour le bruit).

La protection dorsale est obligatoire pour tous les concurrents.

Un pilote ne pourra s'engager qu'avec une seule et même moto dans la catégorie indiquée.

L'emplacement alloué à chaque concurrent doit être laissé propre à son départ. Chaque concurrent est responsable de ses déchets et à la fin de l'épreuve il doit obligatoirement repartir avec son sac poubelle.

Lors de la redescente, il est interdit d'emprunter la machine d'un autre concurrent. Il est interdit de faire des figures "acrobatiques", sous peine de sanctions.

Art.13: DRAPEAU ROUGE

Arrêt obligatoire et immédiat aux ordres du commissaire de piste. Descente interdite sans ordre de la Direction de course. Si un pilote ne respecte pas ce drapeau, il pourra être passible d'une sanction

Art. 14

Un pilote ne se présentant pas dans l'ordre de passage dans sa catégorie et non justifié auprès de la DC se verra refusé le départ et ne pourra prétendre à partir dans le groupe suivant. Dans le cas de parc inversé et au 2ème appel sonore, tout pilote non présent ne sera pas autorisé à prendre le départ. Un pilote doit être en pré grille selon son classement lorsqu'un pilote est sur la ligne de départ. Si tel n'était pas le cas, le pilote ne sera pas autorisé à prendre le départ.

En cas d'absence ou blessure d'un passager side-car, ce dernier ne pourra être remplacé que par un autre concurrent licencié (hors catégorie side-car) ayant fait au moins une séance d'essai chrono avec ce nouveau passager, sans qu'il puisse en changer.

Art.15: Educatifs

Interdiction pour les éducatifs de rouler en dehors des horaires de course, ni dans le parc coureur, ni sur les chemins réservés aux spectateurs. Ceci est valable également pour les accompagnateurs. La cylindrée est de 50cc maximum. Droit d'engagement de 7€ non remboursable (3 € à transmettre à la lique pour la commission moto éducative).

Art.16: LES DELEGUES

Les délégués des pilotes sont désignés pour l'année par la commission. La veille des épreuves.

L'inspection du tracé se fera le samedi après-midi en présence du délégué de la Ligue ainsi que les délégués des pilotes, la mise en place de la sécurité du tracé doit être finie pour le Samedi soir IMPERATIVEMENT. En cas d'absence du délégué le samedi, présence au moins du DC et de son adjoint (s'il y en a un).

Pour les débutants une visite du tracé pourra se faire le samedi soir avec un pilote expérimenté afin de recevoir des conseils. Un compte rendu avec les points à revoir par l'organisateur sera fait à l'issue de l'inspection et sera signé par toutes les parties.

ART.17: RESPONSABILITE

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas, invoquer la responsabilité civile du club organisateur, en cas de vol ou de dégradation. En cas de chute et du non rapatriement immédiat de la moto, l'organisateur veillera à mettre la machine en sécurité, à l'abri du public.

Tapis environnemental et extincteur CO2 2kgs pour hydrocarbure sont obligatoires et seront vérifiés par les contrôleurs techniques, si absence, mis hors course.

Bidon d'essence en fer ou plastique homologué.

Pour les contrôles techniques, les pilotes devront présenter leur machine sabot démonté.

Pour la sécurité de l'organisation, lors de la mise en place du dispositif de sécurité, il est demandé de circuler à pied ou en vélo le samedi, véhicules motorisés interdits. **Reconnaissance INTERDITE le dimanche.**

Art. 18: EMPLACEMENTS NUMEROS

Obligatoire sur le devant et sur les deux côtés avec numéros lisibles

Fond Blanc: Numéros Noirs - Fond noir: Numéros Blancs

ART.19

Tous les points non précisés dans le présent règlement devront être en conformité avec les règlements FFM et tout ce qui n'est pas écrit est strictement interdit.

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE D'ENDURO 2022

Ce présent règlement est prépondérant et s'applique obligatoirement et dans son intégralité dans le championnat de Ligue d'Enduro organisé sous l'égide de la FFM. Pour tous manquements, il conviendra de se reporter au règlement de Championnat de France d'Enduro de l'année en cours.

La Ligue Motocycliste Régionale de Bretagne met en compétition en 2022, un Championnat de Ligue d'Enduro. Tout concurrent participant à cette compétition doit connaître le présent règlement, et s'engage à le respecter sans réserve ainsi que le règlement de la FFM.

Un délégué de la Commission Régionale de l'Enduro sera présent à chaque épreuve et sera d'office président du jury

« La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, et aux Règles Techniques et de la Sécurité de la discipline Enduro et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation (règlements de championnat inclus) ».

L'épreuve pourra se dérouler sur 1 ou 2 jours. Chaque journée de compétition comptera comme une épreuve distincte.

ART. 1 - CALENDRIER 2022

13 mars 2022	Goméné	Gem'Club
3 avril 2022	Hénon	Côte d'Armor Moto Verte
17 avril 2022	Taupont	Taupont Enduro MC - Chpt France Motos Anciennes
8 mai 2022	Goméné	Gem'Club
19 juin 2022	Scaër	Scaër Moto Verte
3 juillet 2022	Loguivy-Plougras	Mc Goudelin Merzer
11 septembre 2022	Malestroit	MC de l'Oust
23 octobre 2022	Brélès	MC des Abers
6 novembre 2022	Le Merzer	MC Goudelin Merzer

	DIRECTION DE COURSE ET DELEGATION POUR LA SAISON 2022					
DATE	EPREUVE	DIR. COURSE	DELEGUE	JURY 1	JURY 2	
13 mars 2022	GOMENE	Nicolas Clément	Sylvie Manière	Loïc Chotard	Olivier Raffray	
3 avril 2022	HENON	René Tamer	Nicolas Clément	Patrick Hervé	Alain Lejart	
17 avril 2022	TAUPONT	Patrick Hervé	Guy Raulois	François Conq	Richard Opalinsky	
8 mai 2022	GOMENE	Arnaud Le Bourdon	Patrick Le Guen	Sylvie Manière	Nicolas Clément	
19 juin 2022	SCAER	François Conq	Patrick Hervé	Yvon Lezoraine	Alain Lejart	
3 juillet 2022	LOGUIVY PLOUGRAS	Patrick Hervé	Guy Raulois	Sylvie Manière	Patrick Le Guen	
11 septembre 2022	MALESTROIT	Patrick Hervé	Guy Raulois	Nicolas Clément	Alain Lejart	
23 octobre 2022	BRELES	Sylvie Manière	Patrick Hervé	Arnaud Le Bourdon	Yvon Lezoraine	
6 novembre 2022	LE MERZER	Arnaud Le Bourdon	Patrick Hervé	Yvon Lezoraine	Patrick Le Guen	

ART 2: CATEGORIES

Le championnat de ligue est réservé aux licenciés NCO ou NJ. Les pilotes figurant sur la liste Elite d'enduro et de trial expert, ainsi que les Inters cross et vitesse et les pilotes non licenciés dans la Ligue LMRB seront classés à l'épreuve, mais ne pourront en aucune manière marquer de points au classement cumulé du Championnat.

Sept groupes sont créés :

Ligue 1 E1 et E2 -- 3 tours Ligue 2 E1 et E2 -- 2 tours

Vétérans de 37 à 46 ans (37 ans au 1er janvier du championnat) -- 2 tours

Super Vétérans de 47 ans et + (47 ans au 1er janvier du championnat) -- 2 tours

Jeunes 50cc de 2008 à 2006 -- 1 tour

Espoirs 125cc de 2006 à 2003 -- 2 tours

Ligue 3 E1 et E2 -- 1 tour

A l'exception des inscrits sur la liste de notoriété, les pilotes avec une licence 1 manifestation pourront partir dans toutes les catégories. Ils ne pourront pas prétendre à un classement cumulé.

Dans le montant de la licence 1 manifestation (75 €), le règlement de l'engagement n'est pas inclus.

La demande de licence 1 manifestation doit être faite 72 h avant l'épreuve via le site de la ligue ou de la FFM, sinon elle ne sera validée. Le paiement de la licence 1 manifestation doit être effectuée en ligne, pas de règlement sur place.

Deux classes seront distinguées: Catégorie 1 ou E1: - 125 cc 2T et -250 cc 4T - Catégorie 2 ou E2: + 125 cc 2T et +250 cc 4T

Type Licence	Catégories	Motos	Nb tours	Temps	N°
	Lique 1	E1	3	1	1 - 99
	Ligue I	E2	3	1	1 - 33
	Lique 2	E1	2	2	100 - 199
	Ligue 2	E2	2	2	200 - 399
NCO ou 1 manifestation	CO ou 1 manifestation Trophée Vétérans de 37 à 46 ans (37 ans au 1er janvier de l'année du championnat)	Toutes cylindrées	2	2	400 - 499
	Trophée Vétérans de 47 ans et + (47 ans au 1er janvier de l'année du championnat)	Toutes cylindrées	2	2	500 - 599
Toutes licences	Trophée « Jeunes » 50cc De 2008 à 2006	- 50 cc	1	3	600 - 609
Toutes ilcerices	Trophée « Espoirs » 125 cc De 2006 à 2003	125 cc	2	2	610 - 619
NCO ou 1 manifestation	Lique 3	E1	1	3	620 - 799
NGO OU 1 MAIMESTATION	Ligue 3	E2	1	3	800 - 999

ART 3: ENGAGEMENTS

Le montant des engagements pour les Ligue 1, Ligue 2, Ligue 3, Trophée Vétérans et Trophée Super Vétérans sera de 58 € pour 1 jour, 80 € pour 2 jours.

Pour le Trophée Jeunes et Espoirs l'engagement est de 15 € pour une journée, 25 € pour 2 jours.

Les engagements se feront sur le site de la Lique de Bretagne.

Les engagements, épreuve par épreuve, seront ouverts à partir du 1er février 2022.

La clotûre des engagements se fera le mardi précédent l'épreuve. Le montant de l'inscription sera majoré de 25 € 10 jours avant l'épreuve.

La liste des engagés validés sur le site de la ligue servira de confirmation.

Les numéros seront attribués à la 1 ère épreuve, les pilotes conservent ce numéro pour la saison.

Pas d'engagement le jour de l'épreuve.

Le montant de l'engagement (58 €) se décompose de la façon suivante : 44 € pour les clubs, 8 € location transpondeur et 6 € fonctionnement de la commission.

ART 4: ACCUEIL ADMINISTRATIF

Le pilote (et lui seul) doit se présenter au contrôle administratif muni de :

- Sa licence de l'année en cours + une pièce d'identité
- Le pilote contresignera le matin de l'épreuve la feuille de présence qui l'engage à respecter une bonne conduite pendant l'épreuve.

Les pilotes qui prennent une licence 1 manifestation devront le faire 72 h avant l'épreuve sur le site de la FFM, sinon elle ne sera validée.

Les mineurs devront avoir une autorisation parentale.

Les personnes de l'administratif, attacheront un bracelet au poignet du pilote.

Le pilote devra récupérer son transpondeur et en sera seul responsable.

ART 5: CONTROLE TECHNIQUE - MOTOCYCLES

Attention : Les Ligue 3, jeunes 50cc et espoirs 125cc ne pourront se présenter au contrôle technique qu'à partir de 9h00. Le contrôle technique est obligatoire.

Après l'accueil administratif, le pilote et lui seul doit présenter sa machine dûment homologuée, dans un parfait état de propreté, au contrôle technique muni des documents originaux, de sa dorsale et de son casque.

- Permis de conduire (photocopie non admise) correspondant à la cylindrée de la moto,
- Carte grise de la machine (à jour),
- Attestation d'assurance; la vignette doit être collée sur la moto. Dans le cas d'une attestation type garage ne précisant
 pas le numéro d'immatriculation, celle ci devra être accompagnée d'un document émanant de l'assureur certifiant que la
 machine est bien assurée pour l'utilisation désignée.
- En cas de prêt de la machine, l'attestation d'assurance doit comporter le nom du titulaire de la carte grise.
- A l'issue du contrôle, un carton destiné à être poinçonné aux contrôles de passage sera remis aux pilotes « les fixations des cartons de CP doivent être assurées par le pilote »,
- Couleur de plaques = fond jaune numéro noir lisible aux normes FFM.
- Le maillot du pilote peut être floqué mais doit obligatoirement correspondre à son numéro de course (pénalité 60 pts) et le pilote doit rouler les manches baissées.

5.1 - Normes pour les casques en 2022 et protections dorsale et pectorale

Casque:

Seule la norme ECE 22-05 sera reconnue. Le casque ne doit pas présenter de chocs et il est recommandé de le remplacer si la date de fabrication a plus de 5 ans. Le numéro d'homologation doit toujours commencer par 05.

Les casques dits : face ouverte, jet, avec mentonnière amovible sont interdits.

Les cheveux devront être ramassés à l'intérieur du casque.

Protections dorsale et pectorale :

Le port de protections pectorale et dorsale est obligatoire et doivent répondre au label FFM. Pour les protections ne bénéficiant pas du label FFM. celles-ci devront être conformes aux normes suivantes :

- pectorale: norme EN 14021, ou 1621-3
 dorsale: norme EN 1621-2,
- gilet intégral (pectorale EN 14021 ou1621-3 et dorsale1621-2 (intégrées)

Non présence de protections : Refuser au départ.

5.2 - Coupe contact

Les motocycles doivent être équipés d'un interrupteur ou bouton coupe contact en état de fonctionnement, pouvant être actionné sans lâcher le guidon, se trouvant d'un côté ou de l'autre du guidon à portée de main, facilement accessible, visible et fonctionnel de couleur rouge.

5.3 - Papillon des gaz

Les papillons de gaz doivent se fermer d'eux-mêmes dès que le pilote lâche la poignée de gaz.

5 .4 - Garde chaine et quide-chaine

Un protège chaine en sortie de boite (cache pignon) devra obligatoirement être présent.

Un garde chaine et/ou un guide chaine doit être installé de telle manière à éviter que la jambe ou le pied du pilote ne se coince entre le brin de la chaine inférieure et la couronne arrière.

5.5 - Echappement

Les systèmes d'échappements (collecteur ou tube) et les silencieux doivent être conformes aux normes de bruit en vigueur. L'extrémité du silencieux doit être horizontale et parallèle (sur une distance de 30 mm) par rapport à l'axe central du motocycle (avec une tolérance de + ou - 10°) et ne doit pas dépasser l'extrémité du corps du silencieux de plus de 5 mm. Tous les bords tranchants doivent être arrondis avec un rayon minimum de 2 mm. L'extrémité du tuyau d'échappement ne doit pas dépasser la tangente verticale du pneu arrière.

5.6 - Niveau sonore

Le commissaire Technique devra vérifier la conformité du niveau sonore des machines selon la méthode « 2 m/max », il ne devra pas dépasser : 112 dB/A.

Il est admis une tolérance de 1 dB/A si on utilise un sonomètre de classe 1, et de 2 dB/A si on utilise un sonomètre de classe 2. Ainsi, une machine ne peut être autorisée à prendre le départ d'une course si à l'issue des trois passages règlementaires, le niveau sonore minimum retenu excède 114 dB/A.

Aucune matière (éponge, chiffon, etc...) ne doit être placée à l'intérieur du boîtier, à l'exception de l'élément de filtration. Tout système de clapet installé sur le silencieux est interdit.

Pendant toute la durée de la manifestation, le commissaire Technique peut contrôler n'importe quelle machine. Le temps passé pour ce contrôle sera neutralisé.

5 .7 - Guidon

La largeur du guidon est d'au moins 600 mm sans excéder 850 mm. Il doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Pour les modèles sans barre, ils devront être équipés d'une protection rembourrée située au milieu recouvrant largement les brides du guidon.

Les extrémités du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide ou recouvertes de caoutchouc.

Si les protège-mains sont utilisés, ceux-ci doivent être d'un matériau résistant aux bris et avoir une ouverture permanente pour la main.

La réparation des guidons en alliage léger par soudure est interdite.

5.8 - Levier

Tous les leviers (embrayage, frein, etc...) doivent se terminer par une sphère dont le diamètre doit être au moins de 16 mm. Cette sphère peut être également aplatie avec une épaisseur minimum de 14 mm pour la partie aplatie ; dans tous les cas, les rebords doivent être arrondis.

Les petits leviers (starter, décompresseur, aide au démarrage à chaud) doivent se terminer par une sphère dont le diamètre doit être au moins de 8 mm.

5.9 - Pneumatiques

Le pneu FIM (DOT ou E) est obligatoire à l'avant et à l'arrière.

Seuls les pneus disponibles normalement dans le commerce de détails et homologués pour rouler sur les voies publiques sont autorisés. Les pneus doivent avoir une marque "E" et/ou "M/C" et/ou une approbation DOT (Département Of Transport, Département Américain des Transports) et le numéro DOT doit être moulé sur le flanc du pneu.

5.10 - Repose pieds

Les repose-pieds peuvent être de type rabattable. Dans ce cas, ils devront être équipés d'un dispositif pour que le retour à la position normale soit automatique. Une protection intégrale, d'un rayon de 8 mm au moins, doit se trouver à l'extrémité des repose-pieds.

5 .11 - Garde boue

Les motocycles doivent être munis de garde-boues. Ils doivent dépasser latéralement le pneu de chaque côté.

Les garde-boue arrières plats, style cross, sont interdits.

Le numéro d'immatriculation doit être inscrit sur une plaque conforme au code de la route, (non écrit à la main directement sur le garde-boue).

5 .12 -Contrôle de l'éclairage

Cette disposition n'est applicable que pour les seules épreuves empruntant des voies ouvertes à la circulation.

Le bloc optique avant devra être identique à celui fourni lors de l'homologation du motocycle.

Le branchement du circuit d'éclairage ne peut être effectué sur le primaire de l'allumage. L'éclairage avant et arrière devra fonctionner simultanément à l'aide de l'énergie fournie par le moteur ou une batterie prévue par le constructeur. La puissance minimum devra être de 25 watts.

Pour les -50 cc, la fiche technique doit être présentée au contrôle technique.

SANCTION

En cas de non fonctionnement : arrêt du concurrent après les 20 mètres et remise en état obligatoire avant de repartir.

5.13 -Numéros de course

Les motocycles devront porter 3 plaques à numéros, une de chaque côté de la roue arrière et une à l'avant.

Les chiffres et le fond doivent être en couleur mat anti-reflets. Les chiffres doivent être lisibles. Quel que soit le mode de marquage des numéros, le pilote reste responsable de leur lisibilité.

Le système anglais de chiffres doit être utilisé, c'est-à-dire une simple barre pour le chiffre « un » et un « sept » non barré. Couleur de plaques : fond jaune et numéro noir.

Le maillot du pilote peut être floqué mais doit obligatoirement correspondre à son numéro de course (Pénalité 60 pts) et le pilote doit rouler les manches baissées.

5 .14 -Béquille

La béquille doit faire partie intégrante du châssis de la moto. En l'absence de cette béquille, l'accès au parc fermé ne sera pas autorisé. Sa dépose est interdite pendant toute la durée de la manifestation.

IMPORTANT

A l'issue de ce contrôle technique :

- Tout changement de machine est interdit.
- Chaque concurrent signera la feuille technique après avoir vérifié que toutes les marques effectuées correspondent aux normes réglementaires. Par la suite, aucune réclamation concernant une marque « oubliée » ne sera acceptée.

Les caméras sont interdites : Sanction Exclusion

Les tear-off sont interdits : Sanction Exclusion.

Le non-respect d'un des points ci-dessus est pénalisé par la sanction «moto non conforme» : Refusé au départ.

Un tapis de propreté est obligatoire dans les zones de ravitaillement (dim. 1.60m x 1 m).

ART 6 : PARC FERME Début de l'épreuve

Le contrôle technique terminé, le pilote devra conduire sa moto immédiatement au parc fermé, moteur arrêté.

A partir de cet instant, le pilote ne sera autorisé à effectuer quoi que ce soit sur la moto.

Les motos devront être munies d'une béquille fixe afin de tenir seules dans le parc fermé et aux divers points de contrôle.

5 mn avant son heure de départ, le pilote pourra récupérer son motocycle et le pousser jusqu'à la zone de départ. Seul le pilote a accès au parc fermé. Toute mécanique ou traversée du parc fermé est interdite.

Toute tierce personne est interdite dans le parc fermé.

Pénalités de 600 pts pour le pilote concerné.

ART 7: TEST DEPART

L'ordre des départs pour les pilotes de la catégorie L1, pour la première épreuve, se fera sur le classement scratch de l'année précédente, sauf pour la 1ère ligne de départ où il est préférable de laisser les pilotes du club organisateur (pouvant matérialiser une trace, si problème de fléchage ou autre).

Pour les autres catégories, en fonction de l'arrivée des engagements.

Pour toutes les autres épreuves, les départs se feront en fonction du classement scratch (10 premiers) en cours pour toutes les catégories et à la suite en fonction de l'arrivée des engagements.

Dans la minute qui suit son heure de départ, le pilote doit mettre son moteur en marche sur la ligne de départ et passer sous la seule impulsion du moteur une autre ligne située à 20 m de la première.

Le départ se prendra avec feux allumés. Tout concurrent dont la lumière ne fonctionne pas devra la réparer au plus tard après avoir satisfait à la procédure de départ.

Mise en marche du moteur dans la zone de départ avant le signal du commissaire : 1 minute de pénalité.

Tout pilote qui arrive en retard au départ, a autant de minutes de pénalités que de minutes de retard et doit recalculer ses temps d'après sa nouvelle heure de départ.

Test de départ manqué: 10 pts

Zone de départ :

La zone de départ est considérée comme le parc fermé et les mêmes sanctions y sont applicables.

ART 8: PARCOURS

Chaque organisateur devra impérativement prévoir 2 CH minimum.

Le temps maximum de course par jour ne devra pas excéder 7 h 30 mn et 240 kms et cela pour toutes les catégories.

La capacité de l'épreuve ne devra pas excéder 7 pilotes par km de circuit, avec un maximum de 375 participants.

Chaque tour devra comporter au moins une épreuve spéciale du type « banderole » :

- La spéciale devra être banderolée (Banderoles, flèches),
- Couleurs de banderoles différentes des 2 côtés de la piste,
- Un pilote surpris à ne pas respecter le tracé de la spéciale, sera disqualifié de l'épreuve.

En aucun cas, une spéciale en ligne ne pourra être chronométrée au premier tour. Sauf accord du directeur de course et de l'organisation.

Les moyennes retenues, qui devront varier en fonction de la difficulté de chaque tronçon intermédiaire, ne devront jamais excéder 50 km/h.

Le pointage se fera obligatoirement moteur arrêté.

ART 9: CONTROLES HORAIRES

Le chronométrage des épreuves sera effectué avec des transpondeurs.

Rappel: L'heure de pointage au CH est l'heure de passage lorsque l'axe de la roue franchit la ligne de détection du transpondeur (drapeau rouge).

Le pilote est seul responsable de son pointage. Le pilote est seul responsable du bon positionnement du transpondeur sur sa moto. Toute inversion de transpondeur ne pourra donner lieu à aucune réclamation. Prévoir des wc mobiles aux spéciales.

ART 10: SIGNALISATION

Le coureur est tenu de respecter le code de la route ainsi que la signalisation mise en place par l'organisateur.

Lorsque le circuit est balisé de banderoles, il est impératif de passer entre celles-ci, le non respect entraîne l'exclusion.

DRAPEAU ROUGE : il se trouve à chaque table de contrôle horaire et de contrôle de passage.

• l'arrêt au drapeau rouge est obligatoire aux zones de contrôles.

DRAPEAU JAUNE : il est placé 20 m avant la table de contrôle horaire. Passé ce drapeau avec sa machine, le pilote est tenu de pointer immédiatement. Il indique la limite extrême de la zone de ravitaillement.

DRAPEAU BLANC : il est placé à 200 m avant la table de pointage horaire et indique le début de la zone d'assistance.

DRAPEAU BLANC CROIX NOIRE: contrôle horaire sans ravitaillement et sans assistance technique.

DRAPEAU BLEU : il est placé à 200 m avant le contrôle de passage.

Deux nouveaux panneaux vont être mis en place :

- 1 panneau fond rouge avec une flèche blanche : attention vous rentrez dans une zone sensible avec possibilité de contrôle.
- 1 panneau vert avec une flèche blanche : vous sortez d'une zone sensible.

ART 11: CARTONS DE POINTAGES

Le pilote est le seul responsable de son carton de pointage CP.

Carton de CP: manguant ou perdu: Disqualification.

incomplet 300 pts.

Rappel: Le pilote reste seul responsable de son calcul de temps, ainsi que de son pointage.

Aucune réclamation concernant l'action d'un commissaire ayant effectué tel ou tel acte ne sera retenue.

La perte du transpondeur ne conditionne pas la disqualification de pilote, il peut continuer l'épreuve.

Le carton de pointage doit être rendu dans les 30 mn suivant l'arrivée du pilote, sous peine de sanction.

ART 12: PENALITES HORAIRES

Les contrôles horaires seront installés au début et à la fin de l'itinéraire et à certains points intermédiaires choisis par l'organisateur, pour enregistrer le temps réel mis par chaque concurrent au cours des différents parcours de liaison, chacun d'entre eux étant considéré comme une épreuve indépendante.

CALCUL DES PENALITES HORAIRES POUR RETARD :

Chaque minute d'avance ou de retard sur le temps idéal sera sanctionnée de 60 points de pénalité.

Toute avance ou retard enregistré à un CH entraîne l'ajustement de l'heure idéale de pointage aux CH suivants, de sorte que les temps de parcours alloués pour chaque tronçon, ne subissent aucune modification.

Le retard n'est pas rattrapable.

Au dernier contrôle horaire, chaque pilote peut pointer en avance, sans pour cela encourir de pénalités.

Le hors course est 30 mn sur l'heure théorique de pointage, de 60 mn pour les Trophées Jeunes et Espoirs et les féminines.

ART 13: REPARATIONS

Elles sont autorisées aux emplacements prévus aux contrôles horaires entre les drapeaux blancs et jaunes.

En dehors ces zones, le pilote et lui seul, peut réparer, avec les pièces transportées sur lui ou sur sa machine.

ART 13 - 1: AIDES EXTERIEURES

Autorisée entre les drapeaux blancs et jaunes (l'aide extérieure c'est l'accomplissement par toute personne autre que le pilote ou un officiel dans l'exercice de ces fonctions de toute action entrainant un contact avec la moto.)

* Un tapis environnemental (résistant aux hydrocarbures) est obligatoire pour toute intervention sur la moto aux CH, 1.60 m x 1 m, épaisseur minimum 5 à 7 mm, capacité d'absorption : 1 litre minimum.

ART 14: RECAPITULATIF DES SANCTIONS

Accompagnateur ou autre dans le parc fermé	600 pts
Test départ manqué	10 pts
Béquille non attenante à la moto	Refusé au départ
Plaques ou numéros non conformes	Refusé au départ
Mise en marche du moteur dans le parc fermé	60 pts
Lumière défectueuse	Refusé au départ
Bruit non conforme au règlement en vigueur	Refusé au départ
Ecrans jetables/Tear-off interdits	Disqualification
Perte du carton de CP	Disqualification
Non remise du carton de CP dans les 30 mn suivant l'arrivée du pilote	60 pts
Non présentation du carton CP sur le circuit	60 pts
Maillot non conforme au N° de course	60 pts
Jeter des détritus (pilote ou assistance)	60 pts
Intervention sur la moto en dehors du tapis environnemental	60 pts
Récidive du non respect du tapis environnemental	Disqualification
Non respect du code de la route et des signaux mis en place par l'organisateur	Disqualification

^{*} Ne pas jeter les détritus sur place.

Moto non conforme ou non présentée au contrôle technique	Refusé au départ
Se déplacer à moto sans casque = non respect du code de la route	Disqualification
Casque non homologué ou mauvais état	Refusé au départ
Caméra embarquée (pilote ou moto)	Refusé au départ
Mécanique et réparation contraires au règlement	Disqualification
Fumer dans la zone de ravitaillement (pilote ou accompagnateur)	Disqualification
Fumer ou travailler sur sa moto dans le parc fermé	Disqualification
Ravitaillement hors zone d'assistance	Disqualification
Ravitaillement moteur en marche	Disqualification
Reconnaissance de la spéciale banderole autrement qu'à pied	Disqualification
En liaison, sortir volontairement du circuit balisé, emprunter le circuit à l'envers	Disqualification
En spéciale, ne pas reprendre le circuit à l'endroit où l'on est sorti	Disqualification
En spéciale, non respect du tracé	Disqualification
Carton de CP non poinçonné	300 pts
Comportement ou conduite dangereux ou antisportif ou non-respect des officiels (pilotes ou	Convocation TRDA
accompagnateurs)	
Sortir du circuit et traverser des cultures	Exclusion d'1 épreuve
Utilisation du circuit sans accord du club	Convocation TRDA
Absence de protection dorsale	Exclusion

ART 15: CALCUL DES POINTS

Chaque pilote se verra attribuer les points suivant le barème ci-après en fonction de la place obtenue à chaque épreuve sans tenir compte de coureurs n'appartenant pas à la ligue : 20-17-15-13-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1. Ceci pour les 15 premiers et ce dans chacune des classes. Les pilotes non licenciés en ligue de Bretagne ne seront pas inclus dans le classement du Championnat de Bretagne.

Un classement Scratch sera établi mais non récompensé afin de déterminer:

- Les changements de catégories (Art 22)
- Les ordres de départ de chaque course
- La liste de notoriété
- Les équipes participant à la coupe de France des Régions

Chaque président de club peut demander l'attribution de la moyenne des points acquis durant la saison pour les pilotes de son club auxquels il réserve des tâches le jour de l'organisation. La demande écrite devra être soumise au délégué le matin de l'épreuve avant le premier départ.

"Les pilotes participant à des épreuves du Championnat de France d'Enduro ou de Coupe de France des Régions d'Enduro ou de Coupe de France d'Endurance ayant lieu le même week-end qu'une manche du Championnat de Ligue se verront attribuer des points correspondant à leur moyenne annuelle à condition de terminer la manche du Championnat de France du samedi ou du dimanche ou de la Coupe de France et de figurer sur le classement de l'organisateur de cette manche. Et que le pilote en ai fait la demande écrite avant l'épreuve auprès de la commission d'Enduro de Bretagne".

ART 16: REMISE DE PRIX ET RECOMPENSES

A la fin de l'épreuve, la remise des prix:

Ligue 1 E1: 3 coupes
 Ligue 1 E2: 3 coupes
 Ligue 2 E1: 3 coupes
 Trophée Super Vétérans: 3 coupes
 Trophée Jeunes 50cc: 3 coupes
 Trophée espooirs 125cc: 3 coupes

- Ligue 2 E2: 3 coupes Ligue 3 E1: 3 coupes - Trophée Vétérans: 3 coupes Ligue 3 E2: 3 coupes

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés. Les pilotes récompensés devront être présents à la remise des prix. Tout manquement à ce point entrainera le retrait de 5 points au classement de l'épreuve du jour (Sauf pour le trophée Jeunes et Espoirs). Toute autre initiative prise par les clubs, celle-ci ne pourra se faire pendant la remise de prix officielle, elle devra être effectuée à un autre moment.

ART 17:

Les organisateurs devront, dans les 15 jours suivants, transmettre au secrétariat de la ligue le rapport de clôture (les cartons de pointages, les bulletins d'engagement seront archivés par le club).

ART 18: RECLAMATION

Ne seront prises en compte que les réclamations dûment manuscrites et nominatives présentées par le pilote ou son représentant légal, accompagnées d'une caution de 75 € transmises au directeur de course dans les 30 mn suivant l'affichage des résultats.

Toutes réclamations émises après ce délai seront non recevables.

La caution pour les réclamations mettant en cause la cylindrée moteur et justifiant un démontage moteur sera majorée de 80 €.

ART 19: RESERVES

La commission d'enduro se réserve le droit d'entériner les classements d'une épreuve à l'issue de celle-ci. Le règlement du Championnat de Bretagne peut être modifié par les membres de la commission d'enduro qui se réunira dans ce cas juste après une des épreuves. Les modifications apportées seront affichées au départ des épreuves suivantes.

ART 20:

Si une clause est absente du présent règlement, se référer au règlement du Championnat de France. Le fait de participer à une épreuve du championnat suppose avoir lu et signé le règlement type de la ligue avant le départ. Les pilotes devront contresigner leur feuille d'engagement à l'accueil administratif.

ART 21: LISTE DE NOTORIETE LIGUE 1 2021

1 - HERVE TONY	17 - NIGON BAPTISTE	33 - LE GOAS BENJAMIN	49 - PALARIC YOHANN
2 - RIVOAL GUILLAUME	18 - QUILLOU MAXIME	34 - MOQUET CEDRIC	50 - JOURDAIN VINCENT
3 - JAGU JULEIN	19 - FAURE ARNAUD	35 - CREFF JEROME	51 - CHENAL KERWAN
4 - GUILLEMOT FABIEN	20 - RENAULT DAVID	36 - GARIN ANTOINE	52 - GUEVEL JEAN LUC
5 - BATALLER DAMIEN	21 - GIBET NICOLAS	37 - HERVE ALEXANDRE	53 - CHEVALIER PIERRE
6 - OGEL ANTOINE	22 - DUQUENNOY THIBAUD	38 - LOUIS TEDDY	54 - POSSEME CAMILLE
7 - TALEC OLIVIER	23 - LEMME DORIAN	39 - DERE ANTOINE	55 - LE BONNIEC PIERRE LOUIS
8 - ZEGHERS KEVIN	24 - LE PRESSE MARCEAU	40 - RAULT MICKAEL	56 - MELEUC EMMANUEL
9 - LECOQ SEBASTIEN	25 - MATTER RAPHAEL	41 - BARON ALEXANDRE	57 - COLLIN WILLIAM
10 - EUZEN CEDRIC	26 - LENEN KILLIAN	42 - RAULOIS SYLVAIN	58 - LE MARRE MAXIME
11 - TRAVERS ANTOINE	27 - PELLAN ROMAIN	43 - FRIN THOMAS	59 - LE COR KEVIN
12 - MOQUET MATTHIEU	28 - JULOU THIBAULT	44 - PIRIOU ALEXANDRE	60 - FLOCHLAY JOHAN
13 - BERTHELOT LOUISON	29 - LE DEZ ELIE	45 - DESPAS CEDRIC	61 - ROBERT GAETAN
14 - LE FALHER LUCAS FREDERIC	30 - FONTENAY FLORIAN	46 - ROLLAND ANTOINE	62 - DESPAS ERWAN
15 - SMITS GREGORY	31 - DESANEAUX CLEMENT	47 - GENESTIER JEREMY	
16 - MESNIL LETELLIER PIERRE	32 - CREFF SEBASTIEN	48 - LE GUILCHER VINCENT	

Les pilotes figurant sur la liste de notoriété ne peuvent choisir leur numéro.

ART 22 : CHANGEMENT DE CATEGORIE POUR 2023

La catégorie L1 comprendra en 2023 :

- Les pilotes qui ont marqué des points au classement scratch Ligue 1 E1 et Ligue 1 E2 en 2022
- + les 6 premiers pilotes du scratch Lique 2 2022.

En catégorie Ligue 2 en 2023, monteront les 6 premiers pilotes du scratch L3 2022.

Sortent de la catégorie Ligue 1 les pilotes qui n'ont pas marqué de points pendant 2 ans.

En cas de changement de catégorie pendant l'année, le pilote n'apparaîtra pas dans le classement de sa nouvelle catégorie. Les points qu'auraient pu marquer ce pilote seront réattribués aux pilotes suivants.

RAPPEL:

TOUJOURS SE REFERER AU REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE ENDURO QUI EST MIS EN LIGNE SUR LE SITE DE LA LIGUE ET DE PRENDRE LES RENSEIGNEMENTS QUE VOUS AVEZ BESOIN SOIT AUPRES DU DIRECTEUR DE COURSE, SOIT AUPRES DU DELEGUE.

RÈGLEMENT TRIAL 2022

Calendrier des épreuves comptant pour le championnat de Bretagne de Trial 2022 :

- Pléchâtel le Dimanche 27 Mars 2022
- Chalonnes (49 Hors Lique) le Dimanche 08 Mai 2022
- Plonéour-Lanvern le Dimanche 22 Mai 2022
- Bourbriac le Dimanche 12 Juin 2022

- Scaër le Dimanche 18 Septembre 2022
- Saint Nolff le Dimanche 25 Septembre 2022
- Bréal le Dimanche 09 Octobre 2022

• Pour Info: Trial des Régions: le 02 Octobre 2022 Lieu: ST CHERON (91)

Important: cylindrée: pilotes de 6 à 10 ans: maxi 80cc, de 11 à 14 ans: maxi 125cc et + de 15 ans: >125cc (circuit fermé). L'âge des débuts dans les catégories Compétition Senior est 7 ans

Préambule: aucune clause du règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire mais peut être complémentaire au présent règlement. Pour tous les articles non traités dans celui-ci le règlement de la FFM sera alors pris en considération.

ART.1 DEFINITION

La LMRB met en compétition pour 2022 un championnat de Bretagne en 7 catégories.

Senior 1	FLECHES BLEUES	Vétéran	FLECHES NOIRES OU JAUNES
Open	FLECHES VERTES OU BLEUES	Espoir 4	FLECHES NOIRES
Senior 2	FLECHES VERTES	Sénior 4 - Moto Ancienne	FLECHES NOIRES
Senior 3	FLECHES JAUNES		

Pour être classés au championnat, les concurrents doivent posséder une licence NCO, NTR, NJ2, NJ3, NJ3C, MAT (moto antérieure à 1985 avec freins à tambour AV et AR - code fédéral article 2.2.2.8), et appartenir à un club affilié à la L.M.R.Bretagne. Les épreuves seront organisées suivant les règles techniques de la discipline de Trial classique. Le parcours comportera 10 zones.

ART.2: CATEGORIE ET NUMERO DE COURSE

Senior 1	zones S1	N° 21 à 35
Open	Open : moitié zones S1 + moitié zones S2	N° 156 à 170
Senior 2	zones S2	N° 66 à 90
Senior 3	zones S3	N° 106 à 150
Vétéran	Avoir 40 ans au jour de 1ére épreuve : moitié zones S3 + moitié S4	N° 301 à 329
Espoir 4	Pilote débutant de moins de 16 ans : zones S4	N° 401 à 420
Senior 4 et Moto Ancienne	Senior 4 de + 16 ans et Moto Ancienne produite avant 1991 : zones S4	N° 421 à 440

Le changement de catégorie ne sera autorisé que lors de la deuxième épreuve du Championnat. La catégorie retenue pour le classement du Championnat sera celle choisie à partir de la deuxième épreuve. Le changement de catégorie d'un pilote au-delà de la deuxième épreuve ne lui attribuera aucun point dans aucune autre catégorie du championnat. Les points correspondants à sa place dans la catégorie seront réattribués au pilote suivant.

Numéro de course :

Un numéro sera attribué pour toute la saison suivant l'ordre de réception des engagements de la 1ère épreuve.

Un trophée "Moto Ancienne", remis lors de l'Assemblée Générale, récompensera le meilleur pilote Senior 4 - MA du Championnat 2022 concourant toute la saison sur une Moto Ancienne.

ART. 3: TRACE DES ZONES (le parcours comportera 10 zones)

La matérialisation des limites extérieures de la zone doit être indiquée au moyen d'un ruban placé au moins à 10 cm et au plus à 30 cm du sol. Le passage des motos doit être matérialisé par des portes au moyen de flèches placées sur des piquets et tournées pointes à pointes avec un minimum de 1m20 (pas de flèches indicatives + banderole). Chaque zone sera prévue pour une sortie rapide des pilotes ayant fait un échec dans la zone et leur permettre d'aller pointer rapidement. Les organisateurs établiront 4 tracés par zones : S1, S2, S3, S4. Les zones relevant d'une catégorie supérieure devront être indiquées sur le carton de pointage au moyen d'un surligneur indélébile ainsi que sur le panneau d'entrée de zone afin d'éviter tout litige.

ART. 4: ENGAGEMENTS

Les engagement sont gérés par le secrétariat de la Ligue de Bretagne.

Les droits d'engagement sont de 40 € (dont 8 € pour la ligue) pour les pilotes NCO et NTR, MAT, ou de 25 € pour les pilotes NJ2-NJ3-NJ3C (de 6 à 14 ans inclus) ayant validés leur bulletin d'engagement en ligne et réglé les droits d'engagement 10 jours avant la date de l'épreuve. La liste des engagés diffusée sur le site de la ligue fera foi. Passé ce délai les engagements en ligne seront clos, mais les pilotes retardataires pourront toujours s'inscrire sur place le jour de l'épreuve mais au tarif maioré à 65 € pour tous les pilotes sauf les Hors Lique : 40 €.

Les formulaires de licences LJA1 "une journée" (65 €), seront à rédiger et à enregistrer informatiquement en ligne, et devront être imprimés pour être valables. Une fois cela effectué, le pilote devra y joindre une copie de son certificat médical valide (de moins de 1 an) ainsi que les droits d'engagement de 40 €.

- Le bulletin d'engagement électronique saison Trial 2022 sera à remplir en ligne sur le site de la LMRB et ceci épreuve par épreuve. Le pilote créera un compte. Le pilote devra éventuellement inscrire (gratuitement) son suiveur possédant une licence valable. Le paiement pourra s'effectuer en ligne par carte bancaire.
- Le bulletin d'engagement papier saison Trial 2022 avec lequel tout pilote aura la possibilité de règler par chèque à l'ordre de LMRB adressé au secrétariat LMRB 8 jours avant l'épreuve (sauf CHALONNES HL).
- Pour les pilotes mineurs : autorisation du représentant légal pour participation à la compétition et pouvoir médical signé.
- Marque de la moto, cylindrée.
- La licence sportive sera à présenter au contrôle administratif par le pilote et son suiveur éventuel pour obtenir leur dossard. Le suiveur motorisé devra posséder une licence valable (ETR minimum), pour obtenir un dossard et circuler à moto sur l'interzone. Il pourra être demandé de présenter une pièce d'identité.

Important : Heure limite 10 h 00 (9h30 en horaire d'hiver) pour se présenter au contrôle administratif .

ART 5: LES EPREUVES

Le parcours sera en circuit fermé. Heure limite du 1er départ 10h30 (10H00 en horaire d'hiver).

Les pilotes et suiveurs de toutes les catégories devront rendre leurs dossards à l'issue de leur dernier tour, et ne pourront plus circuler à moto sur l'interzone Assurance).

Catégories	Espoir 4 - S4 - Moto Ancienne	Vétéran	S3	S2	Open	S1
Ordre de départ	1er	2eme	3eme	4eme	5eme	6eme
Nombre tours	2	3	3	3	3	3
Temps imparti 1er tour	3h30	3h30	3h30	3h30	3h30	3h30
Temps total imparti	5h30	6h30	6h30	6h30	6h30	6h30

Obligations des organisateurs :

Une zone d'échauffement délimitée proche du parc coureur et prévoir le contournement des zones pour les suiveurs à moto. Remise des prix : dans les catégories où il n'y aura pas un minimum de 4 pilotes en compétition, il pourra n'y avoir qu'une coupe de distribuée.

ART. 6: PENALISATIONS

La notion de franchissement des zones est faite suivant un barème :

- 0 point : réussite.
- 1 point : 1 pied à terre ou 1 appui,
- 2 points : 2 pieds à terre ou 2 appuis,
- 3 points : 3 pieds à terre ou 3 appuis et plus,
- 5 points : Echec.

Pénalité de temps : 1 point par minute de retard à la fin du premier tour et à la fin de la compétition. Plus de vingt minutes de retard à un contrôle : disqualification.

ART .7: DEFINITIONS DES FAUTES

Pied à terre : est considéré comme pied à terre le fait qu'une partie du corps du pilote ou qu'une partie de la moto, autre que pneus, repose-pieds, le bloc et protection moteur, touche le sol ou prenne appui sur un obstacle.

Echec : signalé instantanément par un coup de sifflet pendant l'évolution du pilote au moment de la faute.

- Entrée dans la zone pour reconnaissance en dehors du premier tour,
- recul de la moto avec pied à terre,
- · chute.
- quidon touchant le sol.
- avoir les deux pieds du même côté de la machine ou derrière l'axe de la roue arrière de la moto
- aide extérieure sur le pilote ou la moto.
- le pilote qui, avec sa machine ou une partie de son corps, modifie ou détruit la position d'un support de signalisation ou des flèches de toute catégorie, qui nécessite l'intervention du commissaire pour les remettre en l'état ou dans leur position initiale,
- la roue ou la machine passe au-dessus d'une signalisation ou d'un support de signalisation de sa catégorie avant que l'axe de la roue avant ait franchi le signal de fin de section,
- traverser une délimitation avec n'importe quelle roue,
- franchir les limites latérales d'une zone (rouler de l'autre côté du ruban),
- passer du mauvais côté d'une marque de délimitation. Toutefois, le fait de passer la roue avant au dessus d'une marque de délimitation, sans appui du pilote ou de la machine, n'est pas considéré comme sorti des limites de la zone,
- passer dans un sens ou dans l'autre une porte formée par les flèches d'une autre catégorie,
- franchir une porte de sa catégorie à l'envers
- assistant qui pousse ou tire volontairement le ruban pour faire gagner de la place au pilote,
- effectuer une boucle à l'intérieur de la zone.
- entrée de l'assistant dans la zone sans y être autorisé,
- refuser de franchir une zone.
- passage d'une roue au dessus d'une limite extérieure avec pied à terre,
- Rester plus de 1mn 30 dans la zone.

N.B.: L'arrêt du moteur avec pied à terre ou appui autre que les pneus, est considéré comme simple pied à terre.

Mettre un pied en dehors de la zone est considéré comme simple pied à terre.

Déplacer la moto latéralement n'est pas considéré comme un échec.

Le recul de la moto sans pied à terre n'est pas considéré comme un échec.

Poser les 2 pieds de part et d'autre de la moto en même temps, n'est pas considéré comme un échec.

ART. 8: CLASSEMENT

Une proclamation des résultats sera faite à chaque épreuve. Pour les 3 premiers de chaque catégories, par respect des organisateurs, partenaires et élus locaux, votre présence à la remise des prix est indispensable. En cas d'absence non motivée, il sera appliqué une pénalité de 5 points sur le championnat.

ART. 9: HOMOLOGATION DES RESULTATS

La commission de Trial se réserve le droit d'homologuer le résultat des épreuves.

Le classement provisoire du championnat de Bretagne se fera suivant la notation suivante : 20. 17. 15. 13. 11. 10. 9. 8. 7. 6. 5. 4. 3. 2. 1. points attribués aux 15 premiers pilotes licenciés dans un club Breton de chaque catégorie.

Le classement final sera établi sur le nombre total d'épreuves comptant pour le championnat de Bretagne de Trial.

ART. 10: MOTOCYCLES

Des contrôles techniques seront effectués sur les épreuves du championnat de Bretagne sur les motocycles des concurrents, de leurs assistants et suiveurs, elles seront marquées.

Les motocycles admis dans les trials devront répondre aux spécifications suivantes :

- être conformes aux prescriptions des règlements techniques de la FFM .
- être équipés d'un coupe circuit automatique apposé sur le guidon côté gauche et relié au poignet du pilote. Il est obligatoire en zone et en liaison durant toute la compétition,
- La protection (voile) de couronne est obligatoire,

- La protection de disque de frein avant et arrière doit être conforme à l'origine,
- La partie centrale du guidon devra être protégée par une mousse de guidon sur la barre ou les pontets,
- Les garde-boue devront être bordés, les poignées ou manettes devront être boulées, toutes les aspérités dangereuses doivent être protégées.
- Le contrôle du niveau sonore : méthode 2 mètres Max à limite de 104 dB/A pour moteur 2Temps, 106 dB/A pour 4Temps,
- Moto Ancienne produite avant 1991, le contrôle du niveau sonore est effectué selon Méthode FIM (0.50m 45°),
- Trois présentations maximum sont autorisées au contrôle technique avant disqualification,
- Les motocycles non conformes ne seront pas admis au départ, ils ne seront pas marqués,
- Tout changement de machine est interdit en cours d'épreuve.

ART. 11: DOSSARDS. EQUIPEMENTS et ENVIRONNEMENT

Le pilote doit obligatoirement porter une protection dorsale à la norme CE ou EN 1621-2 qui sera présentée tenue à la main au contrôleur technique, comme le casque et son utilisation pourra être vérifiée à tout moment de la course. Le port d'une protection pectorale est fortement recommandé (règlement Fédéral). Le port du dossard est obligatoire. Un dossard sera remis au pilote et à son suiveur, en échange de sa licence de l'année ou d'une pièce d'identité ou d'un chèque de caution de 20 € qui lui sera restitué à l'issue de l'épreuve. Un tapis de protection du sol est obligatoire au cours des séances de mécanique et des niveaux : carburant, huile et liquide de refroidissement. Il est conseillé d'avoir un extincteur pour hydrocarbures.

ART .12: RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code sportif dans les 30 minutes qui suit l'affichage des résultats et accompagnées de la somme de 75 €. Chaque réclamation doit se référer à un seul sujet. Toute personne mise en cause devra être entendue par le jury.

ART. 13 - SANCTIONS (voir CF) après décision du jury

- Tout pilote ou accompagnateur pris ou toute autre personne ayant un intérêt dans la performance de celui-ci n'empruntant pas le circuit dans le sens déclaré + 10 points,
- Toutes tentatives de modification pendant la compétition des zones par le pilote ou toutes autres personnes ayant un intérêt dans la performance de celui-ci : + 10 points.
- Refus de sortir de la zone après un échec et après que le commissaire en ait donné l'ordre + 5 points,
- Refus de l'assistant de sortir de la zone après que le commissaire en ait donné l'ordre + 5 points.
- Incorrection envers un commissaire par le pilote ou l'assistant (après délibération du Jury) + 20 points (*1),
- Critique à voix haute envers l'organisation ou l'organisateur + 20 points (*1),
- Non présentation à une zone + 10 points,
- Erreur de parcours constatée ou zone non franchie dans l'ordre numérique + 10 points,
- Pour le pilote et son assistant éventuel se déplaçant à moto en tout point du terrain et sur le parcours, absence de port de protections individuelles obligatoires, absence de casque, absence de port de coupe-circuit relié au poignet. = disqualification,
- Absence de tapis de protection du sol au cours de la séance de mécanique ou de ravitaillement en carburant + 5 points si récidive = exclusion.

(*1) En cours d'épreuve, cette demande de sanction est signifiée au pilote par le responsable de zone au moyen d'un CARTON JAUNE. Le responsable de zone doit informer le Directeur de course par écrit dans l'heure ou avant la publication des résultats. Tout pilote ayant reçu un carton jaune doit attendre impérativement la réunion de Jury.

En fin d'épreuve, après avoir convoqué les protagonistes, le Jury pourra appliquer la sanction suivante :

- 1ère infraction : + 5 points
- 2ème infraction : + 10 points
- 3ème infraction : + 20 points

RÈGLEMENT ENDURANCE TOUT-TERRAIN 2022

1. DEFINITION

- Les courses d'endurance tout-terrain sont des épreuves de résistance, pour les pilotes et les machines.
- Elles se déroulent sur des terrains qui reprennent, atténuées, les difficultés rencontrées habituellement en cross et en enduro, soit sur une ou deux motos.

2. EPREUVES / ORGANISATEURS

- Le Championnat de Bretagne d'endurance Tout-terrain se déroule sur des épreuves de 5 heures (Duo) et de 3 heures (Solo) inscrites au calendrier LMRB 2022.
- Seuls sont reconnus organisateurs, les clubs affiliés à la FFM.
- Les clubs sont responsables vis-à-vis de la FFM de l'organisation générale de leur épreuve.
- Les clubs doivent réglementer le nombre d'engagés en fonction de la configuration de leurs circuits (30 motos au kilomètre).
- Pour des raisons de sécurité, le nombre d'engagés maximum sera de 200 équipages : Duo et Solo (5 Heures et 3 Heures).

3. REGLEMENT PARTICULIER

- Celui-ci précise les caractéristiques de chaque épreuve, entre autres : dates et lieu, dénomination, horaires et durée de la course, montant de l'engagement, catégories admises, nom des officiels, police d'assurance.
- Aucune de ces clauses ne peut être contraire aux spécifications des règlements FFM.

4. AMENAGEMENT DES TERRAINS

- L'organisateur devra respecter les plans (parc d'assistance) élaborés par la commission d'endurance.
- Des aménagements pourront être effectués en accord avec la commission d'endurance.
- Aucun terrain ne peut être homologué si la largeur de la piste ne permet pas le passage de deux motos de front dans les portions les plus étroites, (hormis la chicane de pointage/chronométrage).
- Le développement de la piste doit être tel que, toutes normes de sécurité respectées, l'on n'ait pas moins de huit minutes par tour pour le meilleur équipage.
- Le tracé du terrain sera inspecté par un officiel de la commission d'endurance (à moto), le samedi après-midi, toutes remarques ou modifications devront être prises en compte avant le début des essais le lendemain matin.
- La sonorisation doit être suffisamment efficace pour être audible dans le parc d'assistance, les stands, le pointagechronométrage. la ligne de départ et lors de la remise des prix.
- Le balisage s'effectuera par de la rubalise (biodégradable, si possible), aucune ficelle synthétique ou corde ne seront tolérées.

5. SIGNALISATIONS

- Les pilotes doivent impérativement respecter les drapeaux (directeur de course et commissaires de piste), ainsi que toutes signalisations mise en place par l'organisation.

A l'entrée et à la sortie, du parc d'assistance, un panneau STOP et un officiel seront présents, le pilote devra marquer un temps d'arrêt, afin de recevoir (entrée) et de donner (sortie) une médaille et de s'assurer que la piste est libre.

6. OFFICIELS

- Le contrôle de l'épreuve est assuré par le directeur de course et le président du jury proposé et validé par la commission d'endurance.
- Il est rappelé que le directeur de course ne doit pas appartenir au club organisateur.
- Un délégué désigné par la commission d'endurance sera présent sur toutes les épreuves du championnat et il rédigera un rapport de délégation communiqué à la Ligue, à la Commission et au club.
- Son travail consiste à observer, conseiller et concilier sans prendre de décision sur le terrain, car juridiquement les responsabilités sont assurées par le directeur de course et le club organisateur.
- Il doit cependant, lors des épreuves, veiller à la juste application du règlement du championnat et prendre les mesures à cette fin.

7. INSCRIPTION / ENGAGEMENT

- Ouverture des engagements (site LMRB) : Le 17 Juin 2022 (3 mois avant la 1ère épreuve).
- Le bulletin d'engagement est disponible sur le site internet de la LMRB
- Clôture des engagements : 5 jours avant l'épreuve, soit le lundi à minuit.
- L'âge minimum requis pour participer aux épreuves d'endurance tout terrain est de 15 ans au 1er janvier 2022.
- Le bulletin d'engagement est disponible sur le site internet de la LMRB.
- Pas d'engagement le jour de l'épreuve.
- La modification de la composition d'un équipage est autorisée 24 heures avant le début de l'épreuve.
- Le remboursement se fera uniquement sur présentation d'un certificat médical, une somme pourra être retenue par la LMRB.
- Pour les licences à la journée, les pilotes devront effectuer les démarches de prise de licence, avant la clôture des engagements.
- Pour conserver son numéro de course à l'année, il faut s'engager sur l'ensemble des épreuves en même temps.
- Le montant des engagements pour la saison 2022 est fixé à :

Epreuve SOLO de 3 heures : 60 EUROS par pilote.

Epreuve DUO de 5 heures : 100 EUROS par équipage.

- Une majoration de 25 EUROS sera appliquée 10 jours avant l'épreuve.

8. EQUIPAGES / PILOTES / MOTOS / CATEGORIES

- Epreuves de 3 heures : 1 pilote / 1 moto

- Epreuves de 5 heures : 2 pilotes / 1 ou 2 motos

MX	Toutes cylindrées
ENDUR0	Toutes cylindrées et homologuées
ESP0IR	Toutes cylindrées, Pilotes âgés de 15 à moins de 23 ans au 1er Janvier 2022
S0L0	Toutes cylindrées, Pilote unique
VETERANS 1	37 ans, au 1er Janvier 2022
VETERANS 2	47 ans, au 1er Janvier 2022
FEMIX	Féminines et mixtes

Ne seront admises au départ que les deux roues.

- Tout déplacement à moto, en dehors du circuit, doit s'effectuer au pas.
- Le pilote doit être seul sur sa moto et porter son casque.
- Pour la catégorie ENDURO, les 2 motos doivent être homologuées et posséder une carte grise.
- Le mélange de licence INTER, NCO et licence une manifestation LJA1 dans un équipage est autorisé.
- Seuls les licenciés INTER et NCO marqueront des points au Championnat d'Endurance Tout terrain.
- Le changement de catégorie est possible pendant le championnat, mais les points ne sont pas cumulables.

9. COULEURS DE PLAQUES / DOSSARDS MAILLOTS

MX	Fond blanc + Numéros noirs Ou Fond noir + Numéros blancs
ENDUR0	Fond jaune + Numéros noirs
ESP0IR	Fond vert + Numéros blancs
S0L0	Fond rouge + Numéros blancs
VETERANS 1	Fond bleu + Numéros blancs
VETERANS 2	Fond bleu + Numéros blancs
FEMIX	Fond violet + Numéros blancs

Le non-respect des couleurs de plaques et de numéros entraîne le refus de la moto lors du contrôle technique. Les numéros doivent être lisibles tout au long de l'épreuve et notamment au niveau du pointage / chronométrage. Le numéro n'est pas obligatoire sur le maillot, en revanche, s'il existe, il doit correspondre à celui de la moto.

10. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les concurrents doivent se présenter à l'accueil administratif avant le contrôle technique, munis de leur licence FFM 2022.

- Une pièce d'identité peut vous être demandée,
- 1 bracelet sera posé au poignet de chaque pilote, afin de valider le contrôle administratif.
- 3 bracelets (Duo) et 2 bracelets (Solo) seront donnés aux pilotes afin de permettre aux assistants d'accéder au parc d'assistance,
- Un transpondeur sera remis à chaque pilote, SOLO (1) et DUO (2)
- La licence ou une pièce d'identité du pilote servira de caution.
- Dès la fin de la course, les pilotes ramèneront leur transpondeur dans l'état dans lequel ils l'ont perçu (toute dégradation ou perte sera facturée par la LMRB).

11. VERIFICATIONS TECHNIQUES

- Elles seront effectuées par des personnes compétentes mandatées par la LMRB.
- Pas de contrôle technique avant le contrôle administratif.
- Les motos non présentées ou non conformes ne seront pas admises au départ.
- Pour des raisons sanitaires, les pilotes devront présenter leur casque et leur dorsale à la main.
- Tous les casques susceptibles d'être utilisés pendant la course doivent être présentés afin d'être marqués.
- Les protections pectorales et dorsales sont obligatoires et doivent être présentées afin d'être marquées.
- Pour la catégorie ENDURO. la carte grise doit être présentée.
- La plaque phare peut être remplacée par une plaque cross mais en respectant la couleur de la catégorie.
- La béquille doit être enlevée.
- Les capuches (Sweat ou coupe-vent) sont interdites.
- Les caméras sur la moto ou sur le pilote sont interdites.
- Les écrans de lunettes jetables (Tear-off) sont interdits.
- Le protège pignon de sortie de boite doit être présent.
- La protection de guidon ou de pontets doit être présente.

12. HORAIRES INDICATIFS

- Il est demandé aux pilotes de respecter les horaires de contrôles administratifs et techniques, sous peine de ne plus être acceptés après 9h00.

SAMEDI:

- Vérifications administratives à partir de 17h00 jusqu'à 20h00.
- Vérifications techniques à partir de 17h00 jusqu'à 20h00.

DIMANCHE:

- Vérifications administratives de 7h00 à 8h45
- Remise des transpondeurs de 7h00 à 9h00
- Vérifications techniques de 7h00 à 9h00
- Briefing des pilotes et des accompagnateurs à 9h30.
- Début des essais : à partir de 10h00
- Fin des essais à 10h45
- Mise en place ligne de départ : 11h45
- Départ : 12h00. Duo et Solo
- Arrivée : 15h00, Solo
- Arrivée : 17h00. Duo
- Restitutions des transpondeurs : Dès la fin de l'épreuve.
- Remise des prix : 16h00, Solo
- Remise des prix : 18h30, Duo

13. ESSAIS

- Chaque pilote effectuera un tour de reconnaissance.
- Ce tour de reconnaissance s'effectuera derrière un marshal et il est interdit de le doubler.

14. DEPART

- Un seul départ pour l'ensemble des concurrents,
- Les concurrents se placeront en épis sur la ligne de départ " style Le Mans ",
- Les numéros des concurrents seront apposés sur des jalons jaunes,
- Un des assistants, placé derrière la rubalise, maintiendra la moto par le garde-boue arrière,
- Une fois la mise en place des motos sur la ligne de départ, une période de chauffe sera accordée aux concurrents,
- Tout démarrage du moteur de la moto avant le baisser du drapeau national entrainera l'exclusion.
- Le TOP départ sera donné par le directeur de course au moyen du drapeau tricolore national,
- Seul le directeur de Course peut autoriser le départ à la poussette, et ce une minute après le départ,
- Les équipages composés d'un PILOTE PRIVILEGIE (classement du championnat 2021) seront placés dans l'ordre suivant : MX / ENDURO / ESPOIR / SOLO / VETERAN / SUPER VETERAN / FEMIX, puis dans l'ordre numérique,
- Cette procédure est applicable sur l'ensemble des épreuves.

15. LISTE DES PILOTES PRIVILEGIES 2022

MESNIL-LETELLIER Pierre, QUILLIOU Maxime, POINTEAU Valentin, ROPTIN Théo, BELIOT Francis, QUEINNEC Laurent, HERVE Tony, RAULOIS Sylvain, ZEGHERS Kévin, RIVOAL Guillaume, GUILLEMOT Fabien, FONTENAY Florian, BOUSSARD Alan, CALVEZ Axel, CARCREFF Damien, CARCREFF Gwendal, CHESNEL Jimmy, COCHENNEC Josselin, CUEFF Pierre Olivier, LE DEZ Elie, BIHAN Aurélien, TALEC Olivier, SMITS Grégory, STERVINOU Florian, PORCHER Sébastien, BAUSSON Marc, HENAFF Stéphane, DOUDARD Thierry, RIVOAL Armel, BERTHELOT Stéphane, GEORGET Denis, RABASTE Claude, PENNARUN Maurice, PELE Anaïs, LE BOUTOUILLER Valika, ROPARS Enora, LE BAIL Rebecca.

16. PARC D'ASSISTANCE / STANDS

- Les pilotes sont responsables de leur entourage.
- Pour accéder au parc d'assistance, les pilotes et leur assistance, devront être en possession de leur bracelet de contrôle.
- Aucun contrôle de bracelet ne sera effectué avant le briefing, afin de faciliter la mise en place.
- Un jalon orange numéroté indiquera leur emplacement aux pilotes, ce jalon sera ramené par le pilote au briefing.
- Tous les pilotes et assistants devront quittés le parc d'assistance pour assister au briefing.
- A l'issue du briefing. l'accès au parc d'assistance sera sous contrôle des bracelets.
- Il est interdit de fumer dans le parc d'assistance.
- Les animaux de compagnie, même tenus en laisse, ne sont pas admis.
- Chaque équipage doit avoir un extincteur dans son stand.
- Aucune moto ne rentrera dans le parc d'assistance, sans être passée par le contrôle technique.
- Les stands pourront être aménagés par l'équipage la veille de la course mais aussi le matin de l'épreuve.
- Aucune machine hormis celles prenant part à la compétition ne sera admise dans le stand.
- Tout pilote désirant s'arrêter à son stand devra obligatoirement emprunter les couloirs aménagés à cet effet et respecter le sens de circulation et cela à allure lente.
- Tout pilote ayant raté l'entrée de son stand ne pourra pas faire demi-tour.
- Le changement de pilote s'effectuera obligatoirement dans le stand (Parc d'assistance).
- Les nettoyeurs HP, à moteur thermique ou électrique sont interdits.
- Les groupes électrogènes sont interdits.
- Les compresseurs à air sont tolérés mais ne peuvent être alimentés électriquement.
- En cas de panne sur le circuit, le pilote en course pourra effectuer les réparations seul et uniquement par le matériel transporté par lui-même, à condition que la moto soit bien rangée et ne présente aucun danger pour la sécurité des autres concurrents.
- Au cas où il devrait revenir à pied à son stand en poussant sa machine, il sera tenu de pousser celle-ci dans le sens de la course. L'autre pilote et leur mécanicien pourront l'aider à ramener la moto.

17. RETOUR AU STAND / RAVITAILLEMENT / CHANGEMENT DE PILOTE.

- A l'entrée du parc d'assistance, un panneau STOP indiquera au pilote de s'arrêter, afin de lui remettre une médaille.
- Aucune médaille ne sera remise à une tierce personne.
- Le changement de pilote et l'échange de médaille s'effectueront obligatoirement dans le stand.
- A la sortie du parc d'assistance, un panneau STOP indiquera au pilote de s'arrêter, afin de rendre la médaille.
- Un pilote revenant sans moto (casse mécanique) devra prendre une médaille, afin de permettre au second pilote de repartir.
- Aucun pilote (DUO) ne pourra rouler plus de deux heures consécutivement et devra observer obligatoirement un arrêt de de repos d'une demi-heure même s'il demeure seul en piste.

- Aucun carburant ne peut être transporté par le pilote ou sa moto autrement que dans le réservoir.
- Les ravitaillements s'effectueront obligatoirement dans le stand.
- La moto devra être sur le tapis environnemental et le moteur sera arrêté.

18. CLASSEMENT

- Le classement du Championnat de Bretagne se fera sur le pilote pris individuellement.
- Le pilote ou l'équipage ayant effectué le plus grand nombre de tours sera déclaré vainqueur du classement " Scratch " établi à la fin de l'épreuve. De ce classement seront extraits les différents classements par catégorie.
- Un classement scratch sera établi sur l'ensemble des épreuves à la fin de l'année.
- Pour la catégorie FEMIX, seul le pilote féminin marquera des points au championnat de Bretagne et ceci afin de promouvoir le sport féminin dans cette discipline.

19. REMISE DES PRIX

- Des coupes seront remises aux trois premiers de chaque catégorie (Un trophée par pilote) :

SCRATCH, MX, ENDURO, ESPOIR, SOLO, VETERAN, SUPER VETERAN, FEMIX.

- Les droits d'engagement seront totalement ou partiellement remboursés, le jour même de l'épreuve, pour les catégories MX, ENDURO, ESPOIR, SOLO, VETERAN, SUPER VETERAN, FEMIX.
- En cas d'absence de l'ensemble de l'équipage ou du pilote, celui-ci se verra retirer 5 points sur le résultat de la journée.
- Prime SOLO (3 heures): 60 euros au premier pilote, 40 euros au second et 30 euros au troisième.
- Prime DUO (5 heures): 100 euros au premier équipage, 80 euros au second et 60 euros au troisième.

20. REGLES ENVIRONNEMENTALES

- Les pilotes, l'assistance et les marshals devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur.
- A l'issue de l'épreuve, il est demandé à chaque équipage de nettoyer son emplacement.
- Il est obligatoire d'utiliser dans les stands un tapis, sous chaque moto, répondant aux caractéristiques environnementales de la FFM. Il devra être constitué d'une semelle imperméable et d'un textile absorbant les hydrocarbures.
- Les dimensions minimum du tapis sont 160cm x 100cm.

21. RECLAMATIONS

- Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif de la FFM
- Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €.
- Seuls les pilotes sont autorisés à plaider leur cause.

22. SANCTIONS / PENALITES / EXCLUSION

EQUIPAGE / PILOTES:

Non respect des organisateurs et officiels : Exclusion.

Fraude ou perte de bracelet (pilotes, mécaniciens et panneauteur) : 2 Tours.

Utilisation de Tear-off, de caméras : 2 Tours.

Utilisation de vêtement à capuche : 2 Tours.

Tout déplacement à moto, moteur en marche, sans casque ou avec passager : 2 Tours.

Numéro sur le maillot différent du numéro de la moto : 2 Tours.

PARC COUREUR (Véhicules) :

Essai moto dans le parc coureur : 2 Tours.

PARC D'ASSISTANCE:

Non respect du STOP à l'entrée et à la sortie des stands : 2 Tours.

Demi-tour ou non respect du sens de circulation : Exclusion.

Vitesse excessive dans le parc d'assistance : 2 Tours.

Absence de tapis environnemental (1 par moto) : 2 Tours.

Non utilisation du tapis environnemental sous la moto lors du ravitaillement : 2 Tours.

Ravitaillement en dehors du stand : 2 Tours.

 $Ravita illement\ moteur\ en\ marche: 2\ Tours.$

Présence de personnes fumant dans le stand : Exclusion.

Absence d'extincteur dans le stand : Exclusion. Présence d'animaux de compagnie : Exclusion.

CONTRÔLE TECHNIQUE:

Toute moto se présentant avec des plaques non conformes aux couleurs prévues pour sa catégorie : Refusée.

Machine contrôlée trop bruyante : Refusée.

Machine trop bruyante, pendant l'épreuve : Exclusion après 1 avertissement.

Changement de machine : Exclusion. Absence de pièce marquée : Exclusion. Fraude de cylindrée : Exclusion.

Toute modification ou absence de pièces mécaniques apportée après le contrôle technique : Exclusion.

ESSAI / COURSE:

Départ : Démarrage moteur avant l'ordre du directeur de course : Exclusion.

Emprunter le circuit à l'envers : Exclusion.

Ne pas respecter le tracé (balisage cassé ou absent) : 2 Tours.

Ne pas reprendre la piste à l'endroit où l'on est sorti après avoir coupé le balisage : 2 Tours.

CASSE MECANIQUE:

En cas de panne mécanique sur le circuit, possibilité de ramener la moto avec l'aide du second pilote ou mécanicien en coupant le circuit : 2 Tours.

Aide extérieure recue contrairement au règlement : 2 Tours.

Présence des 2 motos du même équipage sur le circuit : 2 Tours.

AUTRES:

Toutes les fautes non précisées, seront examinées par le jury, les sanctions pouvant aller de 2 tours à l'exclusion.

23. METEO / INTEMPERIES

- En cas de conditions météo difficiles (Pluie ou Poussière), la direction de course pourra écourter l'épreuve avant le départ, voire pendant la course.

24. REGLEMENTATION SPORTIVE.

- Tous les points non précisés dans le présent règlement devront être en conformité avec les règlements FFM des épreuves d'endurance tout terrain.

25. COUPE DE FRANCE DES REGIONS D'ENDURANCE TT.

- La coupe de France des régions se déroulera à GUIDEL (Morbihan, BRETAGNE), les 24 et 25 Septembre 2022.
- La sélection des pilotes, Ligue Trophée et Ligue Junior, sera faite par la commission d'endurance.
- Les pilotes sélectionnés par la Ligue, les comités départementaux ou leurs clubs peuvent prétendre à une récupération de points.
- En cas de concurrence de date avec une épreuve bretonne, le pilote sélectionné en championnat de France des régions par équipe d'endurance TT récupéra les points correspondant à la moyenne des autres épreuves d'endurance auxquelles il a participées.

25. DELEGATION.

	GUIDEL
Directeur de Course	David GEFFRAY
Adjoint	Léon LOUVEL
Délégué / Président du Jury	Olivier RAFFRAY
Jury	Loïc CHOTARD
Jury	Thierry BOZEC
Responsable Technique	François MEHAT

RÈGLEMENT MOTOCROSS 2022

ART.1 DIFFERENTS CHAMPIONNATS

La L.M.R.B met en compétition pour 2022 les Championnats de Bretagne et les Trophées suivants :

- 1. Championnat de Bretagne 125CC (cylindrée 125cc -2 Temps),
- 2. Trophée Juniors 125CC (cylindrée 125cc-2 Temps),
- 3. Championnat de Bretagne OPEN:
- Classe 2 MX2 : cylindrée de 150cc 2 temps et cylindrées de 175cc 4 temps à 250cc 4 temps,
- Classe 3 MX1 : cylindrée de 151cc 2 temps à 250cc 2 temps et de 251cc 4 temps à 450cc 4 temps,
- Classe 4 MX3: cylindrée de 251cc 2 temps à 500cc 2 temps et de 451cc 4 temps à 650cc 4 temps,
- Le pilote possédant une moto 250cc 4 temps devra choisir en début de saison, la catégorie de son choix (MX1 ou MX2) et n'aura plus la possibilité d'en changer en cours d'année,
- 4. Championnat de Bretagne ESPOIRS 85 (cylindrée 85cc),
- 5. Trophée Critérium (classe 2-3-4),
- 6. Trophée Pit Bike Breizh (maxi 190cc).
- 7. Trophée Quads,
- 8. Championnat de Bretagne Vétérans (40 ans minimum au jour de l'épreuve).

ART.2 ORGANISATION GENERALE

- 2.1 Signalisation et Accueil:
- Flécher le circuit la veille au matin.

Pour chaque pilote, délivrer 4 entrées gratuites (pilote, mécanicien, deux accompagnateurs.)

2.2 Secrétariat :

- · Prévoir un secrétariat suffisamment étoffé.
- Un photocopieur est obligatoire.
- Transmettre les résultats à la presse, dès le soir.

ART.3 CONTROLE DES EPREUVES

- La Commission de MotoCross désignera pour chaque épreuve de Championnat, un délégué, choisi parmi ses membres, qui sera chargé en particulier d'établir un rapport sur son déroulement, et de communiquer à la LMRB les résultats de l'épreuve dès le lendemain.
- Les délégués de la Commission sont investis de pouvoirs spéciaux leur permettant de remplir effectivement leur mission dans les meilleures conditions possibles.
- Ces pouvoirs portent également sur les conditions matérielles de sécurité des circuits,
- Frais des officiels : 300 € (délégués-DC- Jury-Technique et Chrono)

Jury:

- Pour chaque épreuve, un Jury sera constitué sous la présidence du déléqué de l'épreuve nommé par la commission,
- Prévoir un local fermé pour les réunions de Jury.

Membres Votants:

- Le président du Jury,
- Au moins deux commissaires sportifs titulaires du spécifique 1er ou 2ème degré MotoCross qui seront désignés par la commission de Motocross

Membres non votants :

- Le Directeur de course.
- Le président de Lique (s'il se trouve sur le terrain),
- Le président de la commission de MotoCross (s'il se trouve sur le terrain),
- Le responsable du contrôle technique,
- Le responsable du chronométrage.
- Le président du club ou de son représentant,
- Le médecin.

Il se réunira :

- Avant l'épreuve pour demander des aménagements éventuels du circuit, des horaires de l'épreuve, confirmer la liste des coureurs, etc....
- Après les essais chronométrés pour homologuer les résultats.
- A l'issue de la dernière manche pour homologuer les résultats.

ART.4 ATTRIBUTION DES CHAMPIONNATS

• Les épreuves de championnat sont attribuées par la commission de MotoCross.

ART.5 CIRCUITS

- Si la visite n'a pas encore été faite, les circuits sur lesquels seront organisées les épreuves du championnat, seront visités par un expert sécurité de la FFM.
- Les circuits, sur lesquels seront organisées les épreuves, sont homologués par la préfecture.
- Il serait souhaitable que cette visite puisse se faire au moins trois mois avant la date de l'épreuve, et que les instructions données par cette commission soient strictement respectées.
- Par ailleurs, il vous est rappelé que le tracé du circuit devra rester strictement identique aux plans présents dans l'arrêté Préfectoral, et ce durant la totalité de la période d'homologation.

ART.6 CHRONOMETRAGE / OFFICIELS

Pour toutes les épreuves, les chronométreurs présents sont désignés par le collège de chronométrage de la LMRB.

1. Local chronométrage :

- Fermé, propre avec aération,
- À l'abri des intempéries,
- Vitres propres (pas de plastique),
- Pas de haut-parleur à proximité,
- Une table.
- · Chaises, en nombre suffisant.

2. Pour la partie des transpondeurs :

- · Prévoir tables et chaises.
- Un abri couvert.

3. Alimentation du local :

- Obligatoire et indépendante de toute autre installation,
- · Prises de courant.
- 220 V réguliers,
- Groupe électrogène récent,
- Prévoir le branchement de la boucle devant le poste de chrono,
- Si le local de chronométrage se situe au centre du terrain, l'organisateur devra assurer la manutention du matériel à l'arrivée et au départ des chronométreurs.

4. Laissez-passer:

- Prévoir des laissez-passer : un officiel et un accompagnateur et sans distinction,
- Prévoir l'hébergement et le repas du soir dans le cas où l'épreuve se déroule sur deux jours.

5. Timing:

- ATTENTION : 5 minutes obligatoires entre le dernier concurrent arrivé et le nouveau départ,
- Le Directeur de course devra demander aux chronométreurs s'ils sont prêts à chaque nouveau départ,
- La feuille de classement doit être signée par le chronométreur directeur de course.

6. Transpondeurs:

• Concernant l'utilisation des transpondeurs, l'organisateur devra prévoir le passage de la boucle lors de la conception de la piste et ce devant le poste de chronométrage.

A l'attention des pilotes :

En cas de non restitution du transpondeur ou en cas de restitution d'un transpondeur détérioré à la fin de l'épreuve, un chèque de 60 € sera demandé aux pilotes. Les pilotes doivent restituer les transpondeurs au plus tard à 19h00 le dimanche soir ou 1 demi-heure après la fin de la dernière course. Dans la négative, ils doivent les envoyer dans les trois jours à Mme Marie France Percel, 1 allée d'Amsterdam 35000 RENNES.

Les pilotes récidivistes (2 oublis ou à l'appréciation du responsable) seront sanctionnés d'une amende de 50 €.

Par ailleurs, les pilotes devront investir dans l'achat d'un support de transpondeur d'un montant de 5 €. En aucun cas, le support ne pourra être restitué ni remboursé à la fin de l'épreuve ou de l'année.

ART.7 COUREURS ADMIS

Les Championnats de Bretagne sont réservés aux licenciés de la Ligue de Bretagne, titulaires de la licence compétition NCO (à partir de 15 ans) – NJ3C (à partir 13 ans) - inter - inter jeune.

7.1 Nombre de coureurs admis :

Le nombre de coureurs admis en fonction de la capacité de la piste. Avec un nombre maximum de 45 pilotes.

- 45 pilotes maximum en championnat de Bretagne 125CC
- 45 pilotes maximum en championnat de Bretagne OPEN (MX2-MX1)
- 45 pilotes maximum en Trophée critérium 125 CC OPEN (MX2-MX1)
- 40 pilotes maximum en championnat de Bretagne Espoirs 85cc
- 24 pilotes maximum en trophée PIT BREIZH
- 30 pilotes maximum en trophée Quads
- 45 pilotes maximum en Championnat de Bretagne Vétérans

ART.8 ENGAGEMENTS DANS LES EPREUVES DES CHAMPIONNATS ET TROPHEES

Les pilotes désireux de participer à une épreuve d'un championnat de Bretagne pourront faire une demande sur le site internet de la ligue : www.lmrb.bzh

L'engagement sera validé par le secrétariat de la ligue après réception du mode de règlement (C B), adressé au secrétariat de la Ligue : Ligue Moto Bretagne –Maison Départementale des sports-18 rue Pierre de Coubertin-Brézillet 22440-PLOUFRAGAN. Fermeture des engagements 5 jours avant l'épreuve. La commission de motocross s'autorise à prolonger l'ouverture des engagements dans certains cas.10 jours avant l'épreuve, les engagements seront majorés de 25 €.

Le pilote ne pouvant se rendre à une épreuve devra prévenir le secrétariat de la ligue par mail ligue.moto.bretagne@orange.fr

Le remboursement des engagements se fera uniquement sur présentation d'un certificat médical ou d'un motif valable, dans les 3 jours suivant l'épreuve. Aucun remboursement ne sera fait au-delà de ce délai.

ART.9 CONTROLE TECHNIQUE

Deux commissaires techniques seront obligatoirement désignés par le Collège Technique de la LMRB dans toutes les épreuves de Championnat.

Obligations du club :

- Le club organisateur devra fournir aux 2 commissaires techniques la liste des engagés et les horaires.
- Prévoir deux laissez-passer : 1 officiel et un accompagnateur et sans distinction.
- Prévoir 2 membres bénévoles du club
- Il devra prévoir un abri couvert, suffisamment vaste, pour permettre les vérifications, avec chaises et table.
- Le contrôle technique la veille de la manifestation n'est plus obligatoire, le club n'a plus d'obligation de loger et nourrir les commissaires techniques.

- Si le contrôle administratif est ouvert la veille vers 17 heures, le commissaire technique présent pourra effectuer le début des contrôles techniques et le club devra prévoir un repas pour le commissaire technique.
- Lors d'une épreuve de championnat de France, le club devra prévoir l'hébergement et le repas du soir.

Plaques numérotées :

Jusqu'à 85cc	Plaque BLANCHE / Numéros NOIRS
Jusqu'à 125cc & classe 2	Plaque NOIRE / Numéros BLANCS
Classe 3	Plaque BLANCHE / Numéros NOIRS
Classe 4	Plaque BLANCHE / Numéros NOIRS
PIT BREIZH	Plaque BLANCHE / Numéros NOIRS
QUADS	Plaque VERTE / Numéros BLANCS

Exceptionnellement la plaque rouge sera autorisée uniquement lors de la dernière épreuve pour le champion, avec bien entendu le N° qui lui a été attribué en début de saison.

Contrôle des machines et identification :

- Les concurrents ne pourront participer ni aux essais libres ni aux courses officielles dans leur catégorie s'ils n'ont pas satisfait aux vérifications techniques.
- Les concurrents devront se présenter avec leur(s) moto(s) propre(s), en état de marche, conforme(s) aux règlements, les numéros de course posés.
- Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides du guidon.
- Le casque et la protection dorsale ou mixte devront être présentés au contrôle technique.
- Les cheveux longs ou mi longs devront être placés sous le casque.
- Tapis environnemental obligatoire, sous peine de sanction, dans le parc coureurs. Il doit être enlevé le soir de l'épreuve.
 Un contrôle sera effectué par les commissaires techniques lors des épreuves.
- Le pilote devra présenter son dossard (Fond Blanc Numéro Noir) au contrôle technique.
- Un pilote n'ayant qu'une machine, rendue inutilisable, pourra se faire prêter une machine, de la même classe, que celle
 qu'il ne peut plus utiliser, et pourra l'utiliser comme si c'était sa deuxième machine après l'avoir fait contrôler par le
 commissaire technique avant la fermeture du parc d'attente, avant le départ des essais chronométrés et avant le départ
 de chaque manche.
- Le commissaire technique a le droit de contrôler toute pièce du motocycle à tout moment de la manifestation.
- Des démontages inopinés et des contrôles techniques pourront être effectués sur les épreuves.
- Pour tout ce qui n'est pas précisé dans ce présent règlement, le commissaire technique devra se référer au règlement FFM en vigueur.

ART.10 INSTALLATIONS

10.1. Parc Coureurs:

Prévoir des sanitaires (au minimum trois), de l'eau potable, de l'eau en quantité suffisante pour le lavage des motos. Prévoir un panneau fermé d'affichage dans le parc coureur. Prévoir des couloirs d'évacuation.

10.2 Parc d'attente obligatoire :

Le club devra prévoir un commissaire responsable du parc d'attente. Le parc d'attente fermé sera prévu à proximité de la ligne de départ, de façon à ce que les pilotes puissent y accéder sans avoir à emprunter la piste. Il doit comporter 45 places numérotées (machine + pilote). Un mécanicien licencié par pilote pourra y être admis. Les machines y seront amenées obligatoirement 10 minutes avant le départ de chaque course. Tout pilote non présent perdra sa place sur la grille de départ.

10.3 Parc panneauteur

« Zone panneautage » réservée uniquement à un panneauteur licencié (pilotes ou officiels).

ART.11 DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

11.1 Sécurité :

Le service médical doit être opérationnel dès le début des essais.

Sur le circuit seront présents : un médecin, des secouristes en nombre suffisant, au minimum deux ambulances.

11.2 Sonorisation:

La sono doit pouvoir fonctionner environ 30 mn avant le départ des essais.

Obligation d'une sono dans le parc coureur pour informer correctement les pilotes.

11.3 Essais:

Dans toutes les épreuves :

Il est rappelé que les concurrents doivent participer obligatoirement à une séance d'entraînement d'1 tour minimum pour avoir l'autorisation d'accéder aux qualifications chronométrées ou manches comptant pour le classement final.

11.4 Procédure de mise en grille :

Le responsable du parc d'attente ou le délégué fera mettre les moteurs en marche, uniquement après l'accord du directeur de course.

Il fera alors sortir les pilotes dans l'ordre de leurs temps chronométrés.

Plus aucun mécanicien ou accompagnateur ne sera admis aux abords de la grille de départ.

Les pilotes retardataires se placeront derrière la grille dans les places restées libres.

Il est rappelé que lorsque la première moto quittera le parc d'attente, le processus de départ ne pourra être arrêté.

Pour les grilles comptant seulement 30 places, les départs se feront sur 2 lignes, les pilotes se mettront en 2ème ligne lorsque la première sera complètement occupée.

11.5 Procédure de départ :

Le départ sera donné obligatoirement par le directeur de course OU le directeur de course adjoint. Le mécanisme de déclenchement de la grille devra être masqué de la vue de tous.

11.6 Classement:

Dans chaque épreuve de championnat, chacune des manches est considérée comme une course en soi, et les coureurs sont classés suivant leur ordre d'arrivée.

Pour chacune des manches le barème des « points -championnats » sera le suivant :

10	er	25 pts	6e	15 pts	11e	10 pts	16e	5 pts
2	le	22 pts	7e	14 pts	12e	9 pts	17e	4 pts
3	e	20 pts	8e	13 pts	13e	8 pts	18e	3 pts
4	e	18 pts	9e	12 pts	14e	7 pts	19e	2 pts
5	ie	16 pts	10e	11 pts	15e	6 pts	20e	1 pt

Ne sera pas classé le coureur qui n'aura pas franchi le drapeau à damiers.

En cas d'ex aequo au classement général d'une course, on tiendra compte du classement de l'arrivée de la dernière manche. Pour le classement final des championnats, on additionnera pour chaque coureur, les points marqués sur la totalité des manches disputées.

En cas d'ex aequo, on prendra pour chacun le nombre de places de premier, deuxième, troisième, etc. jusqu'à obtenir une différence entre les pilotes.

En dernier ressort le dernier meilleur résultat sera déterminant.

11.7 Disqualification:

Toute aide extérieure sur le parcours est interdite, sauf si elle est apportée par un Commissaire placé par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. Pendant les courses et aux qualifications chronos, un pilote ne peut s'arrêter que dans la zone de réparation.

Pendant les courses, l'intervention d'un mécanicien licencié ne pourra s'exercer que dans les limites de la zone de réparation. D'autre part, tout pilote qui aura volontairement « coupé » le parcours sera exclu de la manche dans laquelle il aura commis cette infraction.

Si le fait se produit pendant les qualifications chronométrées, le pilote incriminé sera classé le dernier de la qualification. Les pilotes doivent respecter impérativement les drapeaux. Par "constatation de fait", soit en temps ou en place (cf code sportif FFM)

- Ne pas respecter le drapeau jaune agité ou fixe : 2 places
- Ne pas respecter le drapeau blanc à croix rouge : 5 places
- Ne pas réduire la vitesse : rappel à l'ordre / avertissement
- Sauter sous le drapeau jaune ou blanc à croix rouge : 5 places
- Doubler sous le drapeau jaune ou blanc à croix rouge : 5 places
- Couper le circuit : exclusion
- Recevoir de l'aide extérieur : exclusion
- Comportement agressif: exclusion

11.09 Réclamation :

Les réclamations seront formulées par écrit et présentées au Directeur de course selon les clauses du titre III, section 1 du code sportif national et accompagnées d'une caution de 75 €.

Lorsqu'elles supposent un démontage du moteur, il sera exigé une caution de 75 € pour un moteur à deux temps et de 150 € pour un moteur à quatre temps. Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage, si la conformité est reconnue. Aucune réclamation ne sera prise en compte pour "constation de fait".

ART.12 RECOMPENSES CHAMPIONNATS ET RECOMPENSES TROPHEES – FIN DE SAISON

Les classements des Championnats seront publiés en fin de saison :

- Les trois premiers des championnats de Bretagne: CHPT 125CC CHPT MX2 CHPT MX1 ESPOIRS 85 VETERANS.
- Le premier du classement SCRATCH OPEN.

Les classements des Trophées seront publiés en fin de saison.

- Les trois premiers des Trophées de Bretagne: Trophée JUNIORS Trophée CRITERIUM Trophée PIT BIKE BREIZH Trophée QUADS
- 1 Coupe premier VETERANS Bronze 1 Coupe au premier VETERANS Argent 1 Coupe au premier VETERANS Or.
- 1 Coupe au premier ESPOIRS 85 Benjamin 1 Coupe au premier ESPOIRS 85 Minime- 1 Coupe au premier ESPOIRS 85 Cadet. La présence à la cérémonie de Remise des prix est obligatoire.

ART.13 SELECTIONS COUPE DES REGIONS - CHAMPIONNAT DE FRANCE

COUPE DES REGIONS - CHAMPIONNAT DE FRANCE

Une liste des pilotes sélectionnés, sera établie en début de saison, en tenant compte de leurs classements dans les différents Championnats de la lique et/ou de leur motivation, de leur comportement sur l'année ainsi que la condition physique du moment, avec confirmation par écrit de leur présence à l'inter-ligues ou à la Coupe des régions. En cas de refus du pilote, aucun point ne lui sera attribué aux différents Championnats.

Le pilote sélectionné à la Coupe des Régions, marquera la moyenne de ses points marqués dans le championnat de Bretagne avant l'épreuve.

Le pilote qui participe aux championnats de France se verra attribuer la moyenne des points du championnat de lique avant l'épreuve du Championnat de France. Ces points lui seront reversés à mi-championnat de Bretagne ; toutefois la totalité des points récupérés pour un Championnat de France seront retirés le matin de la finale de la lique dans le cas où le pilote a participé à moins de 75% des épreuves du Bretagne.

ART.14 APPLICATION DU REGLEMENT

Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la FFM, le jury de l'épreuve a toujours le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

Tous les points non prévus au présent règlement seront étudiés par la commission de MotoCross LMRB. Toute contestation ou litige s'y rapportant seront soumis au TRDA de la LMRB. Les clubs, les officiels et les coureurs qui ne respectent pas le présent règlement pourront être pénalisés.

L'UTILISATION D'UNE MINI MOTO OU TOUT ENGIN A MOTEUR EST INTERDITE DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT, SOUS PEINE DE SANCTION, AINSI QUE LES VELOS.

TOUT COUREUR PARTICIPANT AUX EPREUVES DE CHAMPIONNAT DE LIGUE, RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTE LES TERMES DU REGLEMENT. IL SERA RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE.

TRES IMPORTANT : sur décision de la Commission de motocross, avec approbation du comité directeur de la ligue, tous les clubs organisateurs de motocross, seront tenus obligatoirement de prendre une épreuve de championnat de ligue sur chaque épreuve.

ART.15 ANNULATION D'UNE EPREUVE

En cas d'annulation, les droits d'engagement des pilotes contrôlés à l'administratif du club seront remboursés si aucun essai n'a été organisé. A partir du moment où les essais libres et/ou qualificatifs ont débuté, aucun remboursement ne sera possible et les droits d'engagement part club seront reversés aux clubs organisateurs.

Les pilotes ne toucheront aucune prime si l'annulation intervient avant la 1ère manche sauf si l'annulation est imputable à l'organisateur.

REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT DE BRETAGNE 125CC-MX2-MX1 & TROPHEE CRITERIUM - SAISON 2022

ART.1 COURFURS ADMIS

Pour participer:

Posséder une licence NJ3C (13 ans à 14 ans), NCO (à partir de 15 ans), inter ou inter jeune, délivrée par la FFM et être licencié à la L.M.R.B.

- A partir de 13 ans "cylindrée 125CC",
- A partir de 15 ans " cylindrée libre ",
- Trophée JUNIORS 125CC (limite d'âge maximum né en 2005).

ART.2 NUMEROS DE COURSE

Il s'effectuera lors de la première inscription. Ce numéro sera attribué à l'année. Faire la demande sur le site de la ligue. Les pilotes devront obligatoirement posséder un dossard (Fond blanc - Numéro Noir) ou un maillot floqué avec leurs numéros de course.

ART.3 LES FORMULES

Art.3.01-1ère Formule: CHPT 125CC & OPEN (MX2-MX1) - 2022 se dérouleront selon la formule suivante :

Séance d'essais libres d'une durée de 5 mn sera organisée et ne sera ni chronométrée, ni affichée, suivie d'une séance d'essais chronométrés qualificatifs d'une durée de 15 mn.

Le départ des essais chronométrés sera donné par le directeur de course au drapeau VERT FIXE sur un tour, pendant les essais libres et chronométrés pour des raisons techniques, non fonctionnement du transpondeur, les pilotes seront immédiatement arrêtés au drapeau noir pour changer le transpondeur et repartir.

Pour les pilotes qualifiés :

- 3 Manches 125CC (20mn + 1t),
- 3 Manches OPEN (MX2-MX1) (20 mn + 1t)

Rappel aux clubs : obligation de prévoir une manche des pilotes qualifiés le matin.

Sélection des pilotes :

Les pilotes seront répartis dans 2 catégories 125CC – OPEN (MX2-MX1)

Placement des pilotes lors de la première épreuve suivant classement de l'année 2021 et dès la 2ème épreuve suivant le classement provisoire. Un maximum de 45 pilotes par série. 45 pilotes seront sélectionnés par catégorie.

Les changements de série sont interdits.

Les 3 premiers du Trophée Critérium 2021 seront qualifiés d'office pour l'année 2022 en OPEN ou en 125CC (en fonction de la cylindrée de leur moto), mais ils devront participer aux essais chronos pour le placement sur la grille de départ.

Pour les pilotes CRITERIUM (non-qualifiés) et en fonction du nombre de pilotes : un maximum de 45 pilotes par série :

- 2 Manches criterium (15 mn +1t),
- Finale critérium (15 mn + 1 t).

Art.3.02 - 2ème Formule :

CATEGORIE UNIQUE CHPT 125CC se déroulera selon la formule suivante :

Séance d'essais libres d'une durée de 5 mn sera organisée et ne sera ni chronométrée, ni affichée, suivie d'une séance d'essais chronométrés qualificatifs d'une durée de 15 mn.

Le départ des essais chronométrés sera donné par le directeur de course au drapeau VERT FIXE sur un tour, pendant les essais libres et chronométrés pour des raisons techniques, non fonctionnement du transpondeur, les pilotes seront immédiatement arrêtés au drapeau noir pour changer le transpondeur et repartir.

Pour les pilotes qualifiés :

• 3 Manches (20 mn +1 t)

CATEGORIE UNIQUE CHPT OPEN (MX2-MX1) se déroulera selon la formule suivante :

Séance d'essais libres d'une durée de 5 mn sera organisée et ne sera ni chronométrée, ni affichée, suivie d'une séance d'essais chronométrés qualificatifs d'une durée de 15 mn.

Le départ des essais chronométrés sera donné par le directeur de course au drapeau VERT FIXE sur un tour, pendant les essais libres et chronométrés pour des raisons techniques, non fonctionnement du transpondeur, les pilotes seront immédiatement arrêtés au drapeau noir pour changer le transpondeur et repartir.

Pour les pilotes qualifiés :

• 3 Manches (20 mn +1 t)

Pour les pilotes CRITERIUM (non-qualifiés) et en fonction du nombre de pilotes :

- 2 Manches critérium (12 mn +1t),
- Finale criterium (12 mn + 1 t).

Entrée en grille dans les différentes formules:

Lors des manches, l'entrée en grille se fera en fonction des qualifications chronométrées.

Classement de la journée :

Le classement général de la journée sera calculé sur les TROIS MANCHES. En cas d'ex aequo, la troisième manche déterminera le classement.

ART.4 ENGAGEMENTS -www.lmrb.bzh

Montant de l'inscription : 44 € par épreuve.

La somme de 25 € par engagement des pilotes présents sera reversée au club organisateur.

Les clubs qui organisent des épreuves « hors championnats » devront verser 6 € par engagement à la commission de moto-cross

ART.5 CONTROLE ADMINISTRATIF DU PILOTE

- 1. Secrétariat du club de 7H00 à 8H00 : le pilote devra présenter lui-même sa licence de l'année, son CASM et sa pièce d'identité. Il recevra une fiche de contrôle qu'il devra présenter au Contrôle Technique, aux Transpondeurs et au parc d'attente.
- 2. Contrôle technique de 7H00 à 8H00 : le pilote devra présenter obligatoirement sa fiche de Contrôle.
- 3. Remise de Transpondeurs de 7H15 à 8H00 : le pilote devra présenter sa licence de l'année et sa fiche de Contrôle.
- 4. Arrêt du contrôle administratif à 8H00.
- 5. Ordre de Passage Obligatoire:
 - 1-Administratif
 - 2-Contrôle Technique
 - 3-Transpondeurs

ART.6 REMISE DES PRIX DE LA JOURNEE

Les clubs devront prévoir des coupes pour récompenser :

- les 3 premiers du Chpt MX2 classement des trois manches
- les 3 premiers du Chpt MX1 classement des trois manches
- le premier du Chpt OPEN classement scratch des trois manches
- les 3 premiers du Chpt 125cc- classement des trois manches
- Le premier du Trophée Juniors 125CC classement des trois manches
- Les 3 premiers de la FINALE CRITERIUM
- La première Féminine

Les pilotes récompensés devront être présents à la remise des prix. Tout manquement à ce point entraînera le retrait de 5 pts au classement de l'épreuve du jour.

ART.7 LISTE DES PRIX

Seuls les 10 premiers de la catégorie MX1 et les 10 premiers de la catégorie MX2 recevront la prime à condition d'être classés dans les 20 premiers de la manche OPEN CHPT MX1 : 1er : 45 € -2ème : 40 € -3ème : 35 € -4ème : 30 € - 5ème :

25 € -6ème: 15 € -7ème: 10 € - 8ème 10 € - 9ème: 10 € -10ème: 10€ Total: 230 X 3 = 690 €

CHPT MX2 :1er : 45 € -2ème : 40 € -3ème : 35 € -4ème : 30 €- 5ème : 25 € -6ème : 15 € -7ème : 10 € - 8ème 10 €-

: 10 € -10ème :10€ Total : 230 X 3 = 690 € TOTAL MX1-MX2 : 690 € x 2 = 1380 €

CHPT 125CC: 1er: 40 € -2ème: 35 € -3ème: 30 € -4ème: 25 € -5ème: 20 € -6ème: 15 € - 7ème: 15 € - 8ème: 15 €

9ème : 15 € - 10ème : 15 € - 11ème au 20ème : 10 € TOTAL 125CC : 325 € X 3 = 975 €

TOTAL DES DEUX CATEGORIES : 2 355 €

RÈGLES PARTICULIÈRES CHAMPIONNAT DE BRETAGNE ESPOIRS 85 - SAISON 2022

ART.1 COUREURS ADMIS

Peuvent prétendre participer à ces championnats tous les coureurs titulaires d'une licence NJ3 (à partir de 10 ans être titulaire d'un guidon Argent ou 0r); NJ3C (à partir de 12 ans) et NCO (à partir de 15 ans) de la FFM et être licencié à la Ligue Motocycliste Régionale de Bretagne. Les pilotes hors ligues sont admis pour compléter le plateau.

Le championnat de Bretagne ESPOIRS 85CC sera réparti en 2 catégories :

- 1 catégorie + 12 ans (minimes-cadets) ouverte aux pilotes de 12 à 15 ans (limite d'âge maximum né en 2007)
- 1 catégorie -12 ans (benjamins) ouverte aux pilotes de 9 à 11 ans (ne pas avoir 12 ans au 1er janvier 2022)

ART.2 NUMEROS DE COURSES

Il s'effectuera lors de la première inscription. Ce numéro sera attribué à l'année. Faire la demande sur le site de la ligue. Les pilotes devront obligatoirement posséder un dossard (Fond blanc - Numéro Noir) ou un maillot floqués avec leur numéros de course.

ART.3 FORMULE & QUALIFICATIONS & MANCHES DE CLASSEMENT

Championnat Espoirs 85cc - La sélection des pilotes s'effectuera comme suit :

Jusqu'à 40 pilotes :

- 1 séance d'essais libre de 15 minutes
- 1 séance d'essais chronométrés de 15 minutes
- 2 Manches Espoirs 85cc 15 minutes + 2 Tours

Le placement sur la grille des DEUX manches se fera en fonction des qualifications chronométrées

Pour chaque catégorie le classement général de la journée sera calculé sur les 2 MANCHES Espoirs 85cc. En cas d'ex aequo, la dernière manche déterminera le classement.

De 41 à 80 pilotes : 2 Groupes

Les groupes seront établis par tirage au sort lors de la première épreuve, pour les autres épreuves en fonction du classement provisoire du Championnat de Bretagne Espoirs 85

- 1 séance d'essais libre de 15 minutes
- · Qualifications chronométrées Série A de 15 mm 15 pilotes qualifiés
- Qualifications chronométrées Série B de 15 mm 15 pilotes qualifiés
- 2 manches Espoirs 85cc. 15 minutes + 2 Tours
- 2 manches Espoirs 85cc -non-qualifiés. 15 minutes + 1 T

Pour chaque catégorie le classement général de la journée sera calculé sur les 2 MANCHES Espoirs 85cc. En cas d'ex aequo, la deuxième manche déterminera le classement.

ART.4 LES ENGAGEMENTS

Montant de l'inscription : 35 € par épreuve.

La somme de 16 € par engagement des pilotes présents sera reversée au club organisateur.

ART.5 CONTROLE ADMINISTRATIF DU PILOTE

- 1. Secrétariat du club de 7H00 à 8H00 : le pilote devra présenter lui-même sa licence de l'année, son CASM et sa pièce d'identité. Il recevra une fiche de contrôle qu'il devra présenter au Contrôle Technique, aux Transpondeurs et au parc d'attente.
- 2. Contrôle technique de 7H00 à 8H00 : le pilote devra présenter obligatoirement sa fiche de Contrôle ainsi que son casque et sa dorsale à la main.
- 3. Remise de Transpondeurs de 7H15 à 8H00 : le pilote devra présenter sa licence de l'année, sa fiche de Contrôle.
- 4. Arrêt du contrôle administratif à 8H00.

En cas d'accident, le pilote ne pourra accéder à l'épreuve suivante que sur présentation d'un certificat médical.

- 5. Ordre de Passage Obligatoire:
 - 1-Administratif
 - 2-Contrôle Technique
 - 3-Transpondeurs

ART.6 REMISE DES PRIX DE LA JOURNEE

Les clubs devront prévoir des coupes pour récompenser :

- les 3 premiers du Chpt espoirs 85 classement des deux manches
- Le 1^{er} du Trophée Benjamin
 Le 1^{er} du Trophée Minime
 Le 1^{er} du Trophée Cadet
 La 1^{ère} Coupe "Féminine"
- En cas de Catégorie non-qualifiés prévoir 1 Coupe au Groupe B.

Les pilotes récompensés devront être présents à la remise des prix. Tout manquement à ce point entrainera le retrait de 5 pts au classement de l'épreuve du jour.

TROPHÉE PIT BIKE BREIZH 2022

La L.M.R.B met en compétition pour 2022 un Trophée PIT BREIZH, afin de promouvoir le PIT BREIZH.

ART1: COUREURS ADMIS:

Peuvent prétendre participer à ce Trophée PIT BIKE BREIZH, tous les coureurs titulaires d'une licence NJ3C (à partir de 12 ans) – NCO (à partir de 15 ans) – NPP (à partir de 15 ans) de la FFM et être licencié à la Ligue Motocycliste Régionale de Bretagne. Les pilotes hors ligues sont admis pour compléter le plateau.

ART.2: Entraînement - Chronométrage

Formule Trophée PIT BIKE BREIZH.

Lors des entraînements et chronos, le nombre de pilotes par série ne pourra dépasser 26 sur un circuit ne devant pas excéder 600m.

Le nombre de séries se fera en fonction des pilotes présents.

Les groupes seront établis par tirage au sort lors de la première épreuve. Pour les autres épreuves en fonction du classement provisoire du Trophée PIT BIKE BREIZH, pour les pilotes n'ayant pas marqué de points, par tirage au sort.

Entraînement par série 7 mn.

Chrono qualificatif par série 10mn.

Le nombre de qualifiés par série se fera en fonction du nombre de séries afin d'avoir 24 pilotes qui participeront au Trophée PIT BIKE BREIZH (3 manches de 10 mn + 1 T).

Le placement sur la grille pour les manches du Trophée PIT BREIZH se fera en fonction des essais chronométrés.

Les pilotes non-qualifiés feront deux manches en fonction des pilotes présents et des horaires de l'épreuve.

ART.3 LES ENGAGEMENTS - www.lmrb.bzh

Montant de l'inscription : 44 € par épreuve.

La somme de 25 € par engagement des pilotes présents sera reversée au club organisateur.

ART.4 CONTROLE ADMINISTRATIF DU PILOTE

- 1. Secrétariat du club de 7H00 à 8H00 : le pilote devra présenter lui-même sa licence de l'année, son CASM et sa pièce d'identité. Il recevra une fiche de contrôle qu'il devra présenter au Contrôle Technique, aux Transpondeurs et au parc d'attente.
- 2. Contrôle technique de 7H00 à 8H00 : le pilote devra présenter obligatoirement sa fiche de Contrôle.
- 3. Remise de Transpondeurs de 7H15 à 8H00 : le pilote devra présenter sa licence de l'année, sa fiche de Contrôle.
- 4. Arrêt du contrôle administratif à 8H00.
- 5. Ordre de Passage Obligatoire:
 - 1-Administratif
 - 2-Contrôle Technique
 - 3-Transpondeurs

ART. 5 CLASSEMENT:

Le classement général de la journée sera calculé sur les 3 manches. En cas d'ex aequo, la troisième manche déterminera le classement.

ART.6 NUMEROS DE COURSE

Il s'effectuera lors de la première inscription. Ce numéro sera attribué à l'année. Faire la demande sur le site de la ligue. Les pilotes devront obligatoirement posséder un dossard (Fond blanc - Numéro Noir) ou un maillot floqué avec leurs numéros de course.

ART.7: LA MOTO: les critères suivants

La taille des roues : pour l'avant 14 pouces maximum et 12 pouces maximum pour l'arrière.

A partir de 12 ans cylindrée: 90 cc

A partir de 15 ans cylindrée libre 190cc maximum.

• A partir de 13 ans cylindrée : 125cc

La moto ne doit pas avoir de parties saillantes ni être dangereuse pour son utilisateur et les autres pilotes. Les poignées devront être bouchées et le levier de frein et d'embrayage avec des boules.

ART.8: REMISE DES PRIX-JOURNEE

5 Coupes pour le classement général journée Trophée PIT BREIZH.

Les pilotes récompensés devront être présents à la remise des prix. Tout manquement à ce point entrainera le retrait de 5 pts au classement de l'épreuve du jour.

RÈGLES PARTICULIÈRES DES COURSES SUR PRAIRIE 2022

ART.1: DEFINITION

Une course sur prairie est une activité en terrain varié qui a lieu en circuit fermé. La piste doit être réalisée uniquement avec des matériaux naturels (sable, terre etc...), elle ne doit jamais être dédoublée par un obstacle (arbre, rocher ...).

ART.2: LA PISTE

Le circuit doit comporter des virages à droite et à gauche sans aucun appui, sans aucun obstacle (tremplin, bosse, etc.) et aucune partie bitumée.

La piste doit avoir une longueur de 600 mètres minimum et 3 000 mètres maximum.

La largeur utilisable est de 4 mètres minimum au point le plus étroit pour une manifestation avec des motos solos et 5 mètres pour les side-cars ou de quads.

L'espace vertical entre la piste et tout obstacle au-dessus de cette dernière doit être de 3 mètres minimum.

La ligne de départ doit avoir une largeur permettant de disposer sur la même ligne au minimum 15 motos solos, à raison de 1 mètre de large par machine et 1 mètre de zone de sécurité à chaque extrémité, ou au minimum 7 Side cars ou quads, à raison de 2 mètres par motocycle avec toujours 1 mètre de sécurité à chaque extrémité.

La longueur de la ligne droite après la ligne de départ est de 60 mètres Minimum et 125 mètres Maximum. Sur cette ligne droite, pas de rétrécissement brusque, de descente et de tremplin.

Après cette ligne droite, aucune difficulté susceptible de provoguer un bouchon.

ART.3: NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS

Le nombre maximum de pilotes admis en même temps sur une piste de moins de 800 mètres est de 20 pour les solos, plus 1 pilote par 25 mètres avec un maximum de 45.

Le nombre maximum de pilotes admis en même temps pour une piste de moins de 800 mètres est de 16 pour les side-cars et les quads, plus 1 pilote par 50 mètres avec un maximum de 30 pilotes.

ART.4: COUREURS ADMIS & ENGAGEMENTS

Pour participer à une course sur prairie : posséder une licence F.F.M de l'année en cours :

• NJ3C+ 12 ans : cylindrée 85cc

- NCO (à partir de 15 ans) : cylindrée libre
- NJ3C (à partir de 13 ans) : cylindrée 125cc
- MAT : moto ancienne -cylindrée libre.

LICENCE A LA JOURNEE: le pilote doit prendre sa licence 72 heures avant la manifestation sur le site de la FFM.

Le droit d'engagement ne doit pas dépasser 44 €.

ART.5: CONTROLE DES EPREUVES

La commission de moto-cross désignera pour chaque épreuve, un délégué, un directeur de course et deux commissaires techniques.

Il sera demandé aux clubs organisateurs un forfait de 300 euros. (chrono + frais des officiels)

Les transpondeurs sont obligatoires sur toutes les courses sur prairie.

Les clubs devront verser par engagement 14 € (location transpondeur 8 € + frais de gestion commission 6 €).

ART.6: APPLICATION DU REGLEMENT

Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la FFM, le jury de l'épreuve a toujours le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité. Tous les points non prévus au présent règlement seront étudiés par la commission de MotoCross LMRB. Toute contestation ou litige s'y rapportant sera soumis à la TRDA de la LMRB. Les clubs et les coureurs qui ne respectent pas le présent règlement pourront être pénalisés.

TROPHÉE BRETAGNE VÉTÉRANS - SAISON 2022

Art .1 DEFINITION

Le Championnat de Bretagne Vétérans est organisé sous l'égide de la LMRB. Ce Championnat de Bretagne Vétérans est accessible à tous les pilotes âgés de 40 ans et plus au jour de l'épreuve possédant une licence NCO de la FFM. Les pilotes hors ligues sont admis pour compléter le plateau.

En début de saison le pilote devra choisir son « Groupe » en fonction de son âge au 1er Janvier de l'année en cours :

BRONZE de 40 ans minimum à 49 ans
 ARGENT de 50 ans minimum à 59 ans
 OR de 60 ans minimum et +

Art.2 FORMULE

Le Championnat de Bretagne Vétérans se déroulera en une seule catégorie, toutes cylindrées confondues de 125 à 650cc, pour un nombre de participants de 45 pilotes maximum suivant la configuration des circuits.

LIGUE MOTOCYCLISTE RÉGIONALE DE BRETAGNE

ANNUAIRE 2022

L'entrée en grille s'effectuera en fonction des résultats des essais chronométrés.

Art.3: CLASSEMENT

Un classement scratch de la journée sera calculé sur les trois manches. En cas d'ex aequo, le 3ème manche déterminera le classement

Un classement Groupe Bronze (pilotes de 40 à 49 ans)

Un classement Groupe Or (pilotes de 60 ans et +)

Un classement Groupe Argent (pilotes de 50 à 59 ans)

ART.4: LES ENGAGEMENTS: www.lmrb.bzh

Montant de l'inscription : 44 € par épreuve.

La somme de 25 € par engagement des pilotes présents sera reversée au club organisateur.

ART.5: CONTROLE ADMINISTRATIF DU PILOTE

- 1. Secrétariat du club de 7H00 à 8H00 : le pilote devra présenter lui-même sa licence de l'année, son CASM et sa pièce d'identité. Il recevra une fiche de contrôle qu'il devra présenter au Contrôle Technique, aux Transpondeurs et au parc d'attente.
- 2. Contrôle technique de 7H00 à 8H00 : le pilote devra présenter obligatoirement sa fiche de Contrôle.
- 3. Remise de Transpondeurs de 7H15 à 8H00 : le pilote devra présenter sa licence de l'année et sa fiche de Contrôle.
- 4. Arrêt du contrôle administratif à 8H00.
- 5. Ordre de Passage Obligatoire:
 - 1-Administratif
 - 2-Contrôle Technique
 - 3-Transpondeurs

ART.6: ATTRIBUTION DES NUMEROS

Il s'effectuera lors de la première inscription. Ce numéro sera attribué à l'année.

Les pilotes devront obligatoirement posséder un dossard (Fond blanc - Numéro Noir) ou un maillot floqué avec leurs numéros de course.

ART.7: REMISE DES PRIX-JOURNEE

Les clubs devront prévoir des coupes pour récompenser :

- Les 3 premiers du classement scratch du Championnat de Bretagne Vétérans
- Le premier du Groupe Bronze
 Le premier du Groupe Argent
 Le premier du Groupe Or

Les pilotes récompensés devront être présents à la remise des prix. Tout manquement à ce point entraînera le retrait de 5 pts au classement de l'épreuve du jour.

RÈGLEMENT TROPHÉE BRETAGNE QUAD - SAISON 2022

Art.1: Coureurs admis

Peuvent prétendre participer à ce Trophée de Bretagne Quad tous les pilotes titulaires d'une licence NCO – NJ3C (à partir de 13 ans) de la FFM et être licencié à la Ligue Motocycliste Régionale de Bretagne. Les pilotes hors ligues sont admis pour compléter le plateau.

Art.2 : Formule

Ce Trophée se déroulera en une seule catégorie, toutes cylindrées confondues de 250cc à 750cc 2 ou 4 Temps et 125cc 2 Temps. Le nombre de pilotes engagés par épreuve est limité à 30. Pour les pilotes souhaitant participer à l'intégralité du Trophée, une période d'un mois à compter de l'ouverture des engagements leur sera réservée. A l'issue de ce délai, les pilotes désireux de ne faire que quelques courses ne pourront s'inscrire que sous réserve des places disponibles.

- Essais libres de 10 mn.
- Essais chronos de 15 mn.
- 3 Manches de 15 mn + 1 T.

Art.3: ENGAGEMENTS - www.lmrb.bzh

Montant de l'inscription : 44 € par épreuve.

La somme de 25 € par engagement des pilotes présents sera reversée au club organisateur.

Art.4 : Contrôle administratif du pilote

- 1. Secrétariat du club de 7H00 à 8H00 : le pilote devra présenter lui-même sa licence de l'année, son CASM et sa pièce d'identité. Il recevra une fiche de contrôle qu'il devra présenter au Contrôle Technique, aux Transpondeurs et au parc d'attente.
- 2. Contrôle technique de 7H00 à 8H00 : le pilote devra présenter obligatoirement sa fiche de Contrôle.
- 3. Remise de Transpondeurs de 7H15 à 8H00 : le pilote devra présenter sa licence de l'annéeet sa fiche de Contrôle.
- 4. Arrêt du contrôle administratif à 8H00.
- 5. Ordre de Passage Obligatoire:
 - 1-Administratif
 - 2-Contrôle Technique
 - 3-Transpondeurs

Art.5: CLASSEMENT

Le classement général de la journée sera calculé sur les trois manches. En cas d'ex-aequo, la troisième manche déterminera le classement.

ART.6 NUMEROS DE COURSE

Il s'effectuera lors de la première inscription. Ce numéro sera attribué à l'année. Faire la demande sur le site de la ligue. Les pilotes devront obligatoirement posséder un dossard (Fond blanc - Numéro Noir) ou un maillot floqué avec leurs numéros de course.

Art.7: MACHINE

Un quad est un véhicule à 4 roues et dont les roues arrière assurant la propulsion sont montées sur le même axe rigide horizontale.

- Le moteur ne peut en aucun cas être derrière le pilote.
- Les jantes AV et AR ne doivent pas excéder douze pouces.
 La direction doit être assurée par les roues avant.
- Tout système de différentiel de transmission est interdit
- La largeur, hors tout, ne peut excéder 1300 mm
- Les pneus chaînés ou cloutés sont interdits.
- La transmission assurée par une chaîne devra être équipée à sa partie inférieure par un sabot ou carter protégeant en même temps le disque frein. Un pare choc ou pare buffle devra être mis en place.

Dans le cas d'un pare-chocs les deux embouts devront être arrondis (diamètre minimum 15mm). Le silencieux d'échappement ne doit pas dépasser l'aplomb arrière du Quad ou une ligne verticale tangente aux roues arrière, son niveau sonore ne doit pas être supérieur à 115 décibels à la méthode 2 M max.

Le pilote doit être isolé obligatoirement des roues arrière par deux ailes plastiques ou polyester.

Un Tube de PROTECTION ou Nerf Bar : sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin et comporter des sangles ou treillage afin d'empêcher le pied du pilote de toucher accidentellement le sol. Afin d'éviter toutes intrusions des pieds entre les roues arrières et le nerf bars, ceux-ci doivent, par construction, être relevés à l'arrière de 100mm ou être équipés d'une protection en métal ou plastique entre le nerf bar et garde boue arrière.

Le Guidon : doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon recouvrant largement les brides de ce dernier. La largeur du guidon est au moins de 650mm et pas plus de 850mm.

Un coupe circuit : interrompant l'alimentation électrique doit être relié au pilote.

Art.8: REMISE DES PRIX JOURNEE

3 Coupes pour le classement général journée Trophée Bretagne Quad.

Les pilotes récompensés devront être présents à la remise des prix. Tout manquement à ce point entraînera le retrait de 5 pts au classement de l'épreuve du jour.

Art.9: REGLEMENT SPORTIF

Tous les points non précisés dans le présent règlement devront être en conformité avec les règlements FFM.

RÈGLEMENT MINICROSS 2022

Art. 1

La Ligue Régionale de Bretagne organise à l'intention des licenciés (NJ1–NJ2–NJ3) un CHALLENGE MINI-CROSS doté de récompenses, remises lors de l'Assemblée Générale de la Ligue.

Art.2

Ce challenge promotionnel porte sur les éléments de l'apprentissage moto : Tenue pilote et moto, comportement à l'égard des officiels et des autres pilotes, respect du présent règlement, aptitude au pilotage

- Catégorie 50cc : titulaire de la licence NJ1-NJ2.
- Catégories 65cc: titulaire de la licence NJ2-NJ3. Le guidon (argent or) est obligatoire et des journées spécifiques seront programmées en début de saison. Le pilote qui prendra une licence en cours de saison aura la possibilité de passer le guidon, il devra en faire la demande auprès de la Ligue Motocycliste Régionale de Bretagne.
- Les PW 80 rouleront dans la catégorie 65cc

Art.3

Le CHALLENGE MINI-CROSS 2022 portera sur toutes les épreuves inscrites au calendrier et celles inscrites en cours d'année.

Art. 4

Elles comportent pour chaque catégorie :

- Catégorie 50cc : 2 entrainements de 10 minutes et 2 démonstrations de 10 minutes
- Catégorie 65cc : 1 entrainement de 12 minutes
 - 1 séance chrono de 12 minutes
 - 2 manches de 12 minutes + 2 Tours

Pour toutes les catégories 50cc-65cc

- si 40 pilotes ou moins : 1 série
- si plus de 40 pilotes : deux séries (A et B) sauf les épreuves limitées à 40 pilotes.

La formation des deux séries se fera en fonction du classement des chronos pour la première manche. Pour les manches du CHALLENGE MINI-CROSS 2022 suivantes, nous prendrons 1 pilote sur deux des inscrits en fonction du classement provisoire (par exemple le 1er du classement sera dans la série A et le 2ème du classement sera dans la série B etc....)

Pour participer aux manches, le pilote devra avoir effectué au moins deux tours de circuit,

Art.5

Les clubs organisateurs ayant inscrit UN CHALLENGE MINI-CROSS devront prévoir l'accueil d'un délégué de la commission moto éducative et de son assistant ainsi que des récompenses pour les jeunes pilotes, récompenses identiques pour une même catégorie si possible.

Le délégué de la commission éducative et son assistant se chargeront de l'accueil administratif.

Le contrôle technique des machines et des équipements sera effectué par les commissaires techniques désignés sur la manifestation. La mesure du niveau sonore appliquée en moto-cross sera appliquée.

Art.6

La tenue exigée est celle des pilotes de cross : casque homologué, bottes de cuir, gants, pantalon protégé, maillot manches longues, Protections : Pectorale – Dorsale – Mixte (gilet), comme il est défini au tableau des équipements dans l'annuaire FFM, genouillères, coudières conseillées, lunettes. Toutes modifications : retrait ou rajout de matière y compris à l'aide d'équipements du commerce (inserts gonflables...) est interdit. Ceci relève de la responsabilité exclusive des parents ou accompagnateurs. Il est rappelé que le dossard est obligatoire.

L'UTILISATION D'UNE MINI MOTO OU TOUT ENGIN A MOTEUR EST INTERDITE DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT, SOUS PEINE DE SANCTION.

Art.7

Pour participer aux épreuves du CHALLENGE MINI-CROSS 2022 :

- Les pilotes désireux de participer à une épreuve du CHALLENGE pourront faire une demande sur le site internet de la lique : www.lmrb.bzh
- L'engagement sera validé par le secrétariat de la ligue après réception du mode de règlement (CB), 5 jours ouvrables avant l'épreuve. La commission éducative s'autorise à prolonger l'ouverture des engagements dans certains cas.

Le pilote ne pouvant se rendre à une épreuve devra prévenir le secrétariat de la ligue par mail ligue.moto.bretagne@orange.fr Le remboursement des engagements se fera uniquement sur présentation d'un certificat médical ou d'un motif valable, dans les 3 jours suivant l'épreuve. Aucun remboursement ne sera fait au-delà de ce délai.

Montant de l'inscription 29 € par épreuve.

Il sera reversé la somme de 24 € par engagement au club organisateur, des pilotes présents.

Art.8

Contrôle administratif du pilote:

- 1- Secrétariat du club de 7h00 à 8h00: le pilote devra présenter lui-même sa licence de l'année et son guidon. Il recevra une fiche de contrôle qu'il devra présenter au contrôle technique, aux transpondeurs et au parc d'attente lors du premier entraînement.
- 2- Contrôle technique de 7h00 à 8h00: le pilote devra présenter obligatoirement sa fiche de contrôle ainsi que son casque et dorsale à la main.
- 3- Remise de transpondeur de 7h15 à 8h00; le pilote devra présenter sa licence de l'année, sa fiche de contrôle.
- 4- Arrêt du contrôle administratif à 8h00.

En cas d'accident, le pilote ne pourra accéder à l'épreuve suivante que sur présentation d'un certificat médical. Odre de passage obligatoire:

- 1 Administratif
- 2- Contrôle technique
- 3- Transpondeurs

Art.9

Suite à sa demande de licence, le jeune pilote se verra attribuer un numéro à l'année dans sa catégorie. Il devra l'apposer conformément à la norme en vigueur :

- Plaque blanche/Numéros Noirs pour la catégorie 50cc
- Apposés devant et sur les deux côtés de la moto.
- Plaque bleue/Numéros blancs pour les catégories 65cc
- Le dossard est obligatoire (fond blanc / numéro noir).

Art.10 Barême des points:

1er	25 pts	6e	15 pts	11e	10 pts	16e	5 pts
2e	22 pts	7e	14 pts	12e	9 pts	17e	4 pts
3e	20 pts	8e	13 pts	13e	8 pts	18e	3 pts
4e	18 pts	9e	12 pts	14e	7 pts	19e	2 pts
5e	16 pts	10e	11 pts	15e	6 pts	20e au 40e	1 pt

Art.11

L'ordre de départ de la première épreuve de l'année se fera au tirage au sort, pour les épreuves suivantes en fonction du provisoire CHALLENGE MINI-CROSS.

Le départ s'effectuera à l'aide d'une grille pour les catégories 65cc.

Le départ s'effectuera au baisser du drapeau bleu-blanc-rouge du directeur de course pour la catégorie 50cc.

Art.12. Remise des prix journée :

Catégorie 50CC: prévoir à tous les pilotes, coupes ou médailles ou lots.

Catégorie 65CC : suivant le classement général de la journée : prévoir 3 Coupes pour les trois premiers et pour les suivants des médailles ou des lots.

Art.13.

Pour les machines : le cadre et la cylindrée doivent être d'origine. LES BEQUILLES DOIVENT IMPERATIVEMENT ETRE OTEES DE TOUTES MACHINES. Le directeur de course peut exiger des démontages pour vérifications.

*En catégorie 50cc, les grandes roues sont autorisées dans la limite du raisonnable.

Art.14.

Il ne sera pas toléré de faire du bruit dans le parc coureur après 22H. Le pilote doit IMPERATIVEMENT repartir avec ses sacs poubelles. Les parents et pilotes devront signer la charte en début de saison (obligatoire).

RAPPEL: LES PILOTES SONT TENUS POUR RESPONSABLES DES ACTES ET PAROLES DE LEURS ACCOMPAGNATEURS
Une sanction immédiate, décidée par la commission Educative, sera appliquée en cas de non respect du rappel ci-dessus. Le pilote se verra appliquer une baisse de points proportionnelle à l'importance des fautes commises.

Art.15

Un diplôme sera remis à chaque licencié, en fin de saison, afin de témoigner de son niveau.

Art.16.

Tout accompagnateur d'un pilote (autre que les parents) devra être en possession d'une autorisation parentale d'hospitalisation de l'enfant.

RÈGLEMENT TOURISME 2022

ART.1

La ligue motocycliste régionale de Bretagne organise un championnat réservé aux motards indépendant de la ligue et dont les clubs sont affillés à la FFM.

ART.2

Le motard participant à ce championnat devra présenter sa carte de club pour l'année en cours.

ART.3

Le motard participant à ce championnat devra présenter au départ de chaque épreuve permis de conduire, attestation d'assurance, carte grise et moto.

ART.4

Les motos admises devront être conformes aux normes du code de la route, le motard étant tenu de le respecter.

ART.5

Ce championnat se disputera sur différentes épreuves motocyclistes, sachant que la priorité doit être donnée à la SÉCURITÉ. Ronde de Bretagne – Randonnée touristique (dans les 4 départements bretons).

ART.6

Ce championnat comportera deux classements

- Individuel : points -kilomètres les épreuves
- · Club: points kilomètres.

ART.7

Le classement par club se fera en additionnant les points correspondant aux kilomètres à partir du siège du club au lieu de l'épreuve inscrite au calendrier. Multipliés par le nombre de motos participant à l'épreuve inscrite au calendrier. Les clubs bénéficieront des points acquis par les Passagers des motos inscrites et classées à raison de la moitié des points du pilote.

ART.8

Le classement individuel sera établi par addition des points obtenus dans l'épreuve, plus la distance entre le domicile et le départ de l'épreuve (1km = 1 pt).

ART.9

Les points et catégories Catégorie : 0 à 125, 125 à 500 et +.

ART.10

Les résultats devront parvenir au secrétariat de la lique dans un délai de 8 Jours.

ART.11

La commission de Tourisme de la ligue se réserve le droit de désigner pour chaque épreuve un officiel de son choix. L'accueil et les vérifications seront assurés par le club organisateur.

ART.12

Les demandes d'engagement devront parvenir aux organisateurs au moins 10 jours avant la date de l'épreuve. Passé ce délai, l'organisateur ne sera pas tenu de prendre en considération la demande d'engagement du motard.

ART.13

Le motard devra respecter à la lettre le règlement de l'épreuve.

ART.14

Tous les cas non prévus par le règlement seront solutionnés par la commission, soit sur place, soit lors d'une réunion de commission. La commission de Tourisme pourra apporter à ce règlement toutes les modifications qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement du championnat.

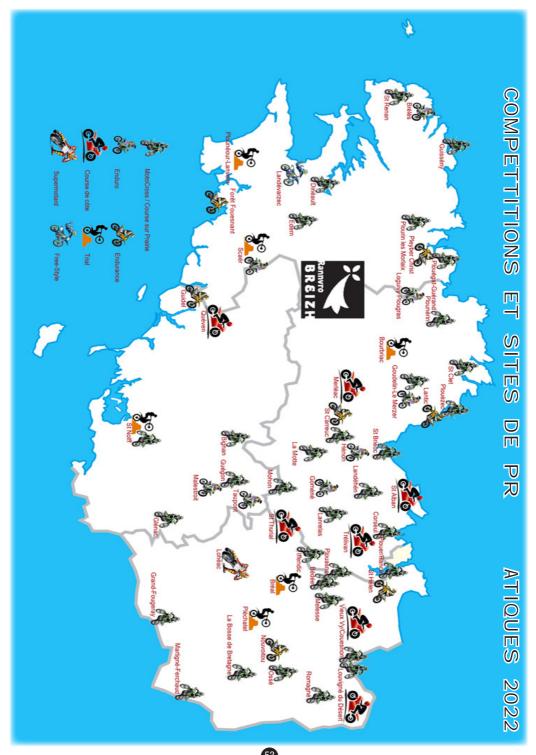
CALENDRIER PREVIONNEL TOURISME BRETAGNE 2022

24 SEPTEMBRE 2022 à SAINT JEAN BREVELAY (56) AM BIGNAN - A confirmer - Si un club est intéressé, il doit se faire connaître le plus vite possible. Inscription gratuite.

ART.15

Tout litige sera solutionné conformément aux dispositions du règlement national FFM.

RAPPEL: il est rappelé aux organisateurs l'article 3016 leur spécifiant qu'en principe les motocyclistes se trouvent sous leur responsabilité civile pendant le temps de la manifestation et qu'ils ont donc intérêt à consulter leur assureur à ce sujet, tout en l'entretenant du programme de la manifestation..



Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste

















Edition 2022

LISTE DES CLUBS

CÔTE D'ARMOR

CO176 MOTO CLUB BRIOCHIN

Correspondant Président

BRIENS MARTIAL

59 RUE DES SPORTS -22590 PORDIC

0296791572-0607108232

martial.briens@orange.fr

Secrétaire

BRIENS KARINE

59 RUE DES SPORTS -22590 PORDIC

0296791572

martial.briens@orange.fr

CO287 COTES D'ARMOR MOTO VERTE

Président

LEFEVRE VIVIEN

2 RUE DU BUCHONNET -22150 HENON

0631562257

sarlmenierlefevre@live.fr

Correspondant Secrétaire

LE CAM GILLES

LE PLESSIS- 22800 SAINT BRANDAN

0664776810

gilleslecam22@orange.fr

CO299 AMICALE MOTO CURIOSOLITE

Correspondant Président

NEUTE JEAN YVES

NISNIZAN- 22130 CORSEUL

0296827123-0665752590

jptitmoteur@orange.fr

Secrétaire

ROUXEL PAUL

38 RUE DE L HOTELLERIE- 22130 CORSEUL

0296279438

rouxel.paul@orange.fr

Responsable commissaires

BAUCHER YVES

3 RUE DE LA DOENNA -35510 CESSON SEVIGNE

0641663903

yvesbaucher35@gmail.com

CO311 MOTO CLUB DINANNAIS

Président

BLAIS MICHEL

4 RUE DE CORNUETTE -22250 LANRELAS

0296273692-0681658985

mcdinannais@wanadoo.fr

Correspondant Secrétaire

BLAIS MARTINE

4 RUE DE CORNUETTE -22250 LANRELAS

0296273692

mcdinannais@wanadoo.fr

Responsable commissaires

TROUCHARD ARNAUD

7 RUE DES TRAINES BOIS -22250 ROUILLAC

0296800397

arnaudtrouchard@sfr.fr

CO414 MOTO CLUB GOUDELIN MERZER

Correspondant Président

CLEMENT NICOLAS

25 RUE DE SAINT BRIEUC -22170 PLOUAGAT

0672720758

nicolas.clement4@wanadoo.fr

Trésorier

GEORGELIN PASCAL

21 RUE DE NAZARETH - 22200 ST AGATHON

0296449078

pascal.georgelin@wanadoo.fr

Responsable commissaires

PASQUER WILLIAM

43 LA CROIX CHANVRIL-22600 LA MOTTE

0619196563

Pasquer.william@orange.fr

CO482 MOTO CLUB LAMBALLAIS

Correspondant Président

CHARLES JEREMY

11 RUE DE LA CORDERIE -22170 CHATELAUDREN

0650757621

ieremihlc@icloud.com

Secrétaire

LEHMANN ALAN

2 BEAU SOLEIL- 22940 PLAINTEL

alan.le@outlook.fr

Responsable commissaires

ROUTIER DOMINIQUE

10 RUE DU STADE -22510 BREHAND

0624306497

dominique.routier22@orange.fr

CO712 MOTO CLUB PLOUER SUR RANCE

Correspondant Président

PERRIN JOEL

49 LA GRABOTAIS- 22490 PLESLIN

0954522522

gaelle.perrin1@free.fr

Secrétaire

GAUTIER ODILE

LA HAUTIERE -22490 PLOUER SUR RANCE

0296868217

odilongautier@gmail.com

Responsable commissaires

BOUTEILLER GILBERT

11 RESIDENCE DU CHENE- 22100 QUEVERT

029685124-0675004882

bouteiller.gilbert@orange.fr

CO921 AS TRELIVAN MOTOS

Président

MARIN JEAN-LUC

2 RUE DES NEUPHARS- 35400 ST MALO

0223521629

jean-luc.marin6@orange.fr

Correspondant Secrétaire Adjoint

BERNARD MICHELLE

11 RUE DE LA MARE -22100 TREVRON

0296835342-0674549189

michelle.bernard23@orange.fr

Responsable commissaires

LE DEZ JEAN YVES

TREFORT N°7 -22130 CORSEUL

0668351288

iyledez@outlook.fr

C1218 MOTO CLUB TRIAGOZ

Correspondant Président

BAJUL EMMANUEL

7 LE REST -22300 PLOUMILLIAU

0296544886-0670267018

bajul.emmanuel@orange.fr

Secrétaire

LE LUYER VERONIQUE

56 RUE SAINT BLAISE -22120 QUESSOY

0296425150

b.leluyer@wanadoo.fr

Responsable commissaires

BOULIERE BERNARD

12 RUE DE LA DIME- 35560 RIMOU

0675751455

C1448 GEM'CLUB GOMENE ENDURO MOTO CLUB

Président

RAULOIS GUY

64 LE ROTOIRE -35137 PLEUMELEUC

0633974570

rauloisquy@amail.com

Secrétaire

HERVE PATRICK

LE BREUIL MALARD -22230 GOMENE

0951926872

patrick.herve879@orange.fr

C1779 BREIZ BIKER CLUB

Correspondant Présidente

CADIO AMANDINE

LANVERN -22110-ROSTRENEN

0637477427

amandinecadio@gmail.com

Secrétaire

PHILIPPE ANTHONY

KERBIQUET -22110 KERGRIST MOELOU 0699443471

C2316 MOTO CLUB DES AJONCS D OR

Correspondant Président

CHOTARD LOIC

57 BERNIER -22170 PLELO

0670061517

loic.chotard@yahoo.fr

C3151 TRIAL MOTO-CLUB BOURBRIAC

Correspondant

LEZORAINE YVON

15 LOTISSEMENT DE KOAT LIOU VIHAN -22390 BOURBRIAC 0780094614

lezorainey@gmail.com

C3170 MOTO CLUB PLOUEZECAIN

Correspondant Président

FEAT BENOIT

8 TRAVERSE DES OBIERS -22470 PLOUEZEC

0688336051

by-contiman@hotmail.fr

Secrétaire

JAGU JULIEN

17 RUE ST ROCH -22390 ST ADRIEN

evolutionsportmoto@gmail.com

C3193 AMA ST CARREUC

Correspondant Président

BAUDET MICKAEL

40 RUE DE RENNES -22360 LANGUEUX

0660090719

amasaintcarreuc@gmail.com

Responsable commissaires

HUET PASCAL

1 RUE ANATOLE LE BRAZ 22960 PLEDRAN

0668336453-

motopascal19@gmail.com

C3234 EVASION HELENAISE

Correspondant Président

MENAGE MICHEL

LA GUERCHE -22100 ST HELEN

0296391281-0673523288

menagemichel@wanadoo.fr

C3241 ASSOCIATION POLICE SPORTS PREVENTION

Correspondant Président

MARY JULIEN

COMMISSARIAT DE POLICE

1 BIS BD WALDECK ROUSSEAU -22000 SAINT-BRIEUC

0296333994-0681488038

psp22@free.fr

C3365 B2 MOTO SPORT LOISIRS

Correspondant Président

BOUAN LOIC

LE COCANTIN -22430 ERQUY

0622076604

loicbouan@sfr.fr

Secrétaire

MATEL YANN 2 RUE NOTRE DAME -22430 EROUY

0659177738

C3653 MOTO CLUB LA MOTTE

Correspondant Président

ALNO ERVICK

4 RUE DE LA TANNERIE -22600 LOUDEAC

0688782550

ervick.alno@gmail.com

FINISTÈRE

COOO3 MOTO CLUB DES ABERS

Président

CONQ FRANÇOIS

13 RUE BERGSON 29200 BREST

0298492385

francois.cong@free.fr

Correspondant Secrétaire

GOURIOU JOSEE

7 RUE DE BREST 29280 PLOUZANE

0298051897

motoclubdesabers@aliceadsl.fr

CO170 AMICALE MOTO BRESTOISE

Correspondant Président

MOULET BRUNO

MANOIR DE KERBIOUET -29870 COAT MEAL

0298326190

b419257@orange.fr

Secrétaire

LE BORGNE MONIQUE

HAMEAU KERVINIOU 29290 MILIZAC

0298365975

leborgne2@wanadoo.fr

CO368 AS MOTOCYCLISTE DU PAYS GLAZIK

Correspondant Président

DIASCORN RONAN

KERHOM -29120 PLOMEUR

0298821016

ronan.diascorn@wanadoo.fr

Secrétaire

LE CORRE SABRINA

15 HENT KERBASCOL-29720 PLONEOUR LANVERN

0678802637

sabri-29@hotmail.fr

Responsable commissaires

DIASCORN CATHERINE

KERHOM- 29120 PLOMEUR

0298821016

ronan.diascorn@wanadoo.fr

CO606 MOTO CLUB PLOURIN LES MORLAIX

Correspondant Président

CAUDART CHRISTOPHE

7 KERANGOFF -29410 PLEYBER CHRIST

0630184113

christophe.caudart@orange.fr

Vice Président

CORRE VINCENT

PENOUER - 29600 ST MARTIN DES CHAMPS

0611780131

vincent.corre@outlook.fr

C1299 TREMEVEN MOTO SPORT

Correspondant Président

SANCHEZ LAURENT

23 ROUTE DU GUERN-56620 CLEGUER

0610850351

harleysancho@hotmail.fr

Secrétaire

PELLANT JEAN CLAUDE

1 LA VILLENEUVE -29300 REDENE

0298967559

jc.pellant@orange.fr

C1465 SCAER MOTO VERTE

Président

LE MEUR GUY

TOYAL 29390 SCAER

0298576532

quvlemeur1@qmail.com

C1801 ARMORIK MOTO CLUB

Correspondant Président

BOZEC THIERRY

18 RUE PASTEUR -29410 PLEYBER CHRIST

0298784492-0622070027

trb-bozec@wanadoo.fr

Secrétaire

CUEFF CHANTAL

6 RTE DE MORLAIX -29420 PLOUVORN

0298610061

chantalcueff@orange.fr

C2176 MX SUD 29

Correspondant Président

VIEIRA LUDOVIC

CROAS BRENN -29520 ST THOIS

0981247499

quimpermxsx@aol.com

Secrétaire

ALVEZ DACOSTA LOUIS

2 KERLEGAN 29510 LANDREVARZEC

0298573962

ladc29@netcourrier.com

C2243 PLOGONNEC MOTO CLUB

Correspondant Président

HENAFF STEPHANE

ROZ AR VEIL 29180 PLOGONNEC

0298918807

stephane.henaff@orange.fr

C2491 ASM GUISSENY

Président

CALVEZ THOMAS

15 RUE PAUL GAUGUIN 29880 GUISSENY

tom.calo@orange.fr

Correspondant Secrétaire

GRALL JACQUES

LANVIAN 29880 GUISSENY

0298848591-0671169469 jack.grall@wanadoo.fr

C3115 MOTO CLUB MENEZ DU

Correspondant Président

COANTIEC JEAN-MARIE

32 RUE PRINCIPALE- 22160 CARNOET

0617116023

jm.coantiec@gmail.com

C3563 MOTO CLUB DES CERISES

Correspondant Président

LECOSSIER OLIVIER

VOAS VEN ST LAURENT -29620 PLOUEGAT GUERRAND 0627464367

lecossier.olivier@orange.fr

C3577 DEUX TEMPS PISTE

Correspondant Président

HUON DE PANENSTER JEROME

14 RUE DES IRIS -29100 DOUARNENEZ

0615369383

ieromehuon@wanadoo.fr

C3621 MOTO CLUB DE CORNOUAILLE

Correspondant Président

LE BOURDON ARNAUD

KERGWENN - 29700 PLOMELIN

0698472007

motoclubdecornouaille@gmail.com

Secrétaire

CARLHANT PATRICK

7 ROUTE DE KERHORS - 29120 TREMEOC

0660896819

patrickcarlhant@free.fr

ILLE-&-VILAINE

C0167 SECTION MOTO BREALAISE

Correspondant Président

PERCHERON YVES

32 RUE DE ST THURIAL -35310 BREAL SOUS MONTFORT 0299604558-0609703998

yves.percheron@wanadoo.fr

CO313 MOTO CLUB DOL DE BRETAGNE

Président

RENAULT PASCAL

32 SAINT GREGOIRE -35540 MINIAC MORVAN 0983570573

renault-pascal@orange.fr

Secrétaire

FOURE MALVINA

20 RUE DES RIVIERES -35960 LE VIVIER SUR MER 0660039375

fouremalvina@gmail.com

CO438 MOTO CLUB DE L'HOMELAIS

Correspondant Président

GANDON FLORIAN

LHOMELAIS -35410 OSSE

0646537420

mclhomelais@gmail.com

Responsable commissaires

RAUFFLET JEAN YVES

LIVRE -35133 DOMAGNE 0611941665

CO444 MOTO CLUB IFFENDIC

Correspondant Président

LETORT GERARD

22 RUE DU CLOS SEVIGNE -35510 CESSON SEVIGNE

0299690759-0620997744

mciffendic35@orange.fr

Responsable commissaires

MARTIN MICHEL

5 CHEMIN DES PONTS POIRIERS- 35770 VERN SUR SEICHE 0688561475

michel693.martin@laposte.net

C0525 ESML LOUVIGNE DU DESERT

Correspondant Président

COSSON JEAN MARIE

HAMEAU LA BERHAUDAIS -35420 LOUVIGNE DU DESERT

0299985376-0660656316

famillecossonnormand@gmail.com

Secrétaire

PELE MAGGY

66 RUE DAUPHIN BROUARD-35420 LOUVIGNE DU DT 0622324682

alexismaggypele@orange.fr

Responsable commissaires

YVON RAYMOND

72 RUE BASSE-14000 CAEN

0609345453

raymondyvon@hotmail.fr

CO781 MOTO CLUB ROMAGNE

Correspondant Président

VILLERBUE JEAN-PIERRE

PARJURE -35133 ROMAGNE

0299988370

contact@motoclub-romagne.com

Secrétaire

DEROYER CHRISTOPHE

LA HERBLINAIS -35133 ST SAUVEUR DES LANDES

0299989506

christophederoyer@orange.fr

Responsable commissaires

CHEREL JOSEPH

VAUGARNY -35560 BAZOUGES LA PEROUSE

0256139300

contact@motoclub-romagne.com

C1074 MOTO CLUB VIEUX VY SUR COUESNON

Président

GAGNON MICHEL

LE GRAND MOULINET -35490 VIEUX VY SUR COUESNON 0299396872

gala35@hotmail.fr

Correspondant Secrétaire

CORMERAIS CHRISTIAN

65 RUE DE LA FORGE 35830 BETTON

0299557016

cormerais-christian@orange.fr

Responsable commissaires

MESSE YANNICK

LA HAUTE REHORIE-35210 MONTAUTOUR

0670905348

messe.yannick@orange.fr

C1349 CMPN GRAND OUEST

Correspondant Président

DURAND ERIC

2 ROUTE DE LA PLANCHETTE -35510 CESSON SEVIGNE 0299678170

ericdurand@interieur.gouv.fr

Secrétaire

LEPON LUDOVIC

LA VALLEE AUX CHIENS -22190 PLERIN 0296693370

cmpnqo@qmail.com

C1385 MOTO CLUB LA BOSSE DE BRETAGNE

Président

LOISEL ROBERT

LA MOUCHERE 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE 0299446221

robert.loisel@orange.fr

Correspondant Secrétaire

DUDOUS PHILIPPE

8 RUE LA FONTAINE JOUARON 35320 LA BOSSE DE BRETAGNE 0611388269

dudous.philippe@wanadoo.fr

Responsable commissaires

LOUVEL LEON

4 RUE DE LA HEUZAIS 35160 BRETEIL

0618461314

C1410 MOTO CLUB PLECHATEL

Correspondant Président

HUARD PHILIPPE

3 RUE LOUIS GOHIER - 35200 RENNES

0683001728

philippe.huard35@gmail.com

Secrétaire

DENIS JEANINE

9 ALLÉE DU PATIO DES CHENES -35131 PONT PEAN 0299528473

jeanine.denis780@orange.fr

C1479 BEDEE TOUT TERRAIN

Correspondant Président

THIBAULT ALAIN

2 RUE ALFRED CHILOUX -35137 PLEUMELEUC 0299071034-0607962128

thibault35137@orange.fr

C1584 MOTO CLUB LA FEE VIVIANE

Président

GARIN JEAN PIERRE

22 AVENUE JEAN LANGLOIS

0613189389

jp.garin35@gmail.com

Correspondant Secrétaire

COURTIN STEPHANE

LES CINOUARTS -35770 VERN SUR SEICHE

0299004715-0678027909

courtin.online@gmail.com

C1802 CONDATE MOTO CLUB

Correspondant Présidente

CHARTEAU EMILY

6 HAMEAU LA MAUSSONIERE - 35131 PONT-PEAN

0644965344

lyly44360@gmail.com

Secrétaire

MORIN STEPHANIE

6 LA HUMIERE - 35580 BAULON

0628194934

stephanie.morin003@orange.fr

C1943 MOTO CLUB DE MARTIGNE FERCHAUD

Correspondant Président

GEORGET JEAN PIERRE

LA FLEURIERE 35640 MARTIGNE FERCHAUD

0299479279

jean-pierre.georget@sfr.fr

Responsable des commissaires

MEHAT FRANCIS

24 RUE DES FORGES 44110- ERBRAY

0634462311

C2350 MOTO CLUB FULKERIEN

Correspondant Président

BRUNEAU OLIVIER

LE PONT GATOUER -35390 GRAND FOUGERAY

0299084209-0680928783

olivier.bruneau06@orange.fr

Responsable commissaires

MEHAT GREGORY

24 RUE DES FORGES -44110 ERBRAY

loto35@hotmail.fr

C2975 MOTO CLUB DE L'ILLET

Correspondant Président

JOLIET MICHEL

12 RUE GUYET DE LA VILLENEUVE-35520 MELESSE 0699644432

Michel-joliet@wanadoo.fr

Secrétaire

JOLIET MARIE CHRISTINE

12 RUE GUYET DE LA VILLENEUVE -35520 MELESSE 0299669224

joliet.marie-christine@wanadoo.fr

C3011 MOTO CLUB DE TALENSAC

Correspondant Président

DURAND JEAN FRANCOIS

325 LA VIOLAIS -35580 BAULON

0299377993

mctalensac35@gmail.com

C3469 MOTO CLUB TOUT TERRAIN DU ROCHER

Correspondant Président

REPESSE SEBASTIEN

3 BIS RUE JULES VERNE - 35340 LIFFRE 0680338541

sebastienrepesse@yahoo.fr

Secrétaire

DESBLE MICKAELLA

15 BIS HAMEAU LA HUBERTAIS 35140 GOSNE 0698362952

mickaella7@hotmail.fr

C3500 MOTO CLUB ROAZHON SUPERMOT'

Correspondant Président

RINGENBACH SERGE

55 LA MARTINIERE -35135 CHANTEPIE 0299514566-0699644432

serge.ringenbach@sfr.fr

Secrétaire

GOSSELIN STEPHANE

1 IMPASSE DES JOUBRELLES -35470 PLECHATEL

stemoka35@gmail.com

C3505 EMERY MAXIME COMPETITION

Correspondant Président

EMERY MAXIME

24 BERNUSSE-BROONS S/VILAINE - 35220 CHATEAUBOURG

maxemery@orange.fr

C3572 ASSOCIATION TOUT TERRAIN MERNEL

Correspondant Président

SOULAINE GREGORY

5 RUE LA GOMMERAIS -35330 LA CHAPELLE BOUEXIC 0650083693

soulaine.gregory@gmail.com

Correspondant Président

BERTHELOT SEBASTIEN

6 LA MENEHAIS -35580 GUICHEN

0616920296

attmernel@gmail.com

C3626 MOTO LOISIRS IZEEN

Correspondant Président

SAILLANT JEREMY

LA BENARDAIS -35450 VAL D'IZE

0635196125

recesmy@live.fr

C3649 MOTO CLUB PLEINE FOUGERES

Correspondant Président

BLANDIN FLORIAN

24 LE BREUIL -50540 ISIGNY LE BUAT

0665139903

mcpleinefougeres@yahoo.fr

C3667 TRAKER RACING TEAM

Correspondant Président

TRAVERS GUILLAUME

20 BIS RUE DE RENNES -35290 QUEDILLAC 0681621746

quillaumetravers4@gmail.com

MORBIHAN

COO90 MOTO CLUB BALEER BRO

Correspondant Président

LE FLOCH PASCAL

10 RUE CHEMIN CLOS CARTAT- 56370 SARZEAU 0297250982

m.c.baleerbro@orange.fr

CO143 A.M. BIGNANAISE

Correspondant Président

DENIS REGIS

LE BEZO-56500 BIGNAN

0297467487

denis.herisson@aliceadsl.fr

Secrétaire

KERNIN ANGELIQUE

LANN VIHAN- 56930 PLUMELIAU 0297519401

agega@orange.fr

Responsable commissaires

LAINE PHILIPPE

13 RUE EUGENE GARE -56100 LORIENT

0297377083

lainephilippe3794@neuf.fr

CO515 MOTO CLUB DE L'ORIENT

Correspondant Président

LE PAPE PHILIPPE

5 RUE COMMANDANT TESTE- 56100 LORIENT 0297848802

plp3@free.fr

Secrétaire

Président

PINSON JEAN-CLAUDE

ST YVES 56620 -PONT SCORFF

pinsonic@orange.fr

CO604 AUTO MOTO CLUB MORBIHAN

ORIEROUX NICOLAS

24 RUE DE DILLIEC -56250 ST NOLFF

orieroux.nicolas@orange.fr

Correspondant Trésorier

ORIEROUX DENISE

24 RUE DE DILLIEC- 56250 ST NOLFF

0297454270-0633444051

mcm5.6@orange.fr

CO711 PLOERMEL MOTO VERTE

Président

PELARD BERNARD

QUEHEON -56800 PLOERMEL

0297742070

bernard.pelard@orange.fr

Correspondant Secrétaire

MAHIAS FLORENCE

6 RUE DES PRES VERTS LEZILLAC -56800 TAUPONT 0297935027

florence.mahias@orange.fr

CO744 MOTO CLUB DE OUEVEN

Correspondant Présidente

VERRIER CHRISTINE

LA MADELEINE -56700 MERLEVENEZ

0297059068

verrier.christy@hotmail.fr

C1647 MOTO CLUB DE GLENAC

Président

NAEL GUY

9 LE HAUT SOURDEAC LE PATIS-GLENAC -56200 LA GACILLY 0299081624

guy.nael@sfr.fr

Correspondant Secrétaire

SOREL MARIE-COLETTE

3 BRANFERE-GLENAC -56200 LA GACILLY 0769450410

marie_colette.sorel@sfr.fr

Responsable commissaires

LEPAGE JEAN YVES

3 VILLENEUVE-GLENAC- 56200 LA GACILLY

0767474333

lepageje@free.fr

C2270 MOTO CLUB DE SAINT MARC

Président

GALLIOT CHRISTIAN

LE CAMBOUDIN -56490 MOHON

0297939385

christiangalliot71@gmail.com

Correspondant Secrétaire

COBIGO ANNE MARIE

BODAM-56500 MOREAC

0297602096

christophe.cobigo@wanadoo.fr

Responsable commissaire

MAHIEUX DIDIER

LA POINTE N28- 56120 GUEGON

0688033495

didierchantal56@gmail.com

C2429 ASSOCIATION MOTOCYCLISTE GUEGONNAISE

Correspondant Président

HAYS YOANN

28 RUE VICTOR HUGO -44590 DERVAL

0623493931

yoann.hays@laposte.net

Secrétaire

SAMSON FELIX

6 BOULEVARD POMPIDOU -56800 PLOERMEL

amguegonnaise@gmail.com

C2458 NEULLIAC MOTO VERTE

Correspondant Président

COLLIN WILLIAM

LOTISSEMENT 7 KERRECH -56300 NEULLIAC

0297385087

collinpoubelle@gmail.com

Secrétaire

PERAN JEAN MICHEL

7 PENHOUEDO- 56300 NEULLIAC

0297514020

jeanmichmuche@wanadoo.fr

C2859 MOTO CLUB DE L OUST

Correspondant Président

COLINEAUX BRUNO

2 ALLÉE DU VIEUX KERDUPERH -56250 MONTERBLANC 0297458444

bruno.colineaux@orange.fr

Secrétaire

SANTERRE AURELIE

40 VILLAGE COUEDOUAN -35380 PLELAN LE GRAND 0683013849

aurelie 56430@live.fr

C2876 GUEHENNO MOTO VERTE

Président

BROGARD ANDRE

8 CHEMIN DE POULL AL LENN-MERRIEN -29350 MOELAN/MER 0298069828

abrogard@lem-equipement.fr

Correspondant Secrétaire

HAYS PASCAL

17 RESIDENCE LES ORMEAUX -56120 JOSSELIN 0297223620

pascal.hays.gmv@orange.fr

C3121 KEWENN KRAMPONS

Correspondant Président

BERNARD FREDERIC

7 RUE DES GENETS -56530 GESTEL

0663339127

thierry.bernard06@orange.fr

C3443 MOTO CLUB DE SAINT JACUT LES PINS

Correspondant Président

NIOL MICHEL

245 RUE DE BRANCHELEUX -56350 ALLAIRE

0299718627

michel.niol@orange.fr

C3504 MOTO CLUB DE LANVAUX

Correspondant Président

LAMOUR FLORENCE

29 RUE DE BELLEVUE -56660 ST JEAN BREVELAY

0297449064

florencelamour@orange.fr

C3655 TAUPONT ENDURO MC

Président

TANCRAY PASCAL

8 RUE DE LA PAIX -56800 TAUPONT

0687483623

contact@motoclubtaupontenduro.fr

Technique

Le commissaire technique est désigné par la Ligue en épreuves Régionales et par la Fédération en Championnats et Trophées de France. Il est qualifié pour la vérification des machines et des équipements en conformité avec les règlements de la discipline, pendant toute la durée de la manifestation.

- Il dispose de la faculté d'interdire le départ à tout pilote qui présente un motocycle dont le niveau sonore est non conforme aux normes édictées par la FFM en refusant de marquer le motocycle.
- En Ligue Régionale Motocycliste de Bretagne Le commissaire technique est désigné "Officiel de l'Environnement". **Le pilote est responsable** - De son assistance - de son équipement – de la maintenance et de la sécurité de sa machine.
 - Du respect de l'environnement durant les épreuves, également sur les terrains ouverts périodiquement à l'entraînement.
 - De la Bonne tenue du livret technique de sa ou ses machines. Il doit : Y coller une photo d'identité récente Renseigner son état civil et adresse postale – Préciser les caractéristiques techniques de sa ou ses machines – Indiquer le numéro d'enregistrement attribuer par le service de l'Etat pour les véhicule non soumis à carte grise. Le livret rempli ou perdu, un nouveau livret technique lui sera délivré.
 - Amis pilotes faites un effort Présentez votre ou vos livrets au contrôle Administratif en confirmant le matin votre engagement – Puis au contrôle technique à la suite – Merci par avance.

TABLEAU DES EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES PAR DISCIPLINE POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE								
DISCIPLINE	SCIPLINE PROTECTION DU CORPS		PROTECTION PECTORALE / DORSALE	CASQUE				
VITESSE	VITESSE Combinaison de cuir 1 pièce. Doublure synthétique interdite, sauf port d'un sous- vêtement complet en coton, nomex ou soie		Dorsale : Obligatoire Protection gonflable autorisée	Intégral obligatoire Normes F.I.M ECE 22/05 « P »				
DRAGSTER	DRAGSTER Combinaison de cuir 1 ou 2 pièces sur zip. Doublure synthétique interdite, sauf port d'un sous- vêtement complet en coton, nomex ou soie		Dorsale : Obligatoire	Intégral obligatoire Normes F.I.M ECE 22/05 « P »				
COURSES SUR PISTE			Dorsale : Obligatoire	Intégral obligatoire Normes F.I.M ECE 22/05 « P »				
TRIAL	Vêtements en matière résistante qui couvrent les bras	Cuir ou matière équivalente	Dorsale: Obligatoire Pectorale : Recommandée	Normes F.I.M pour circuit fermé Norme ECE 22/05 « J » et « P » pour voies ouvertes à la circulation				
ENDURO ENDURANCE T.T.	Vêtements en matière résistante qui couvrent les bras	Cuir ou matière équivalente	Pectorale et dorsale: Obligatoire	Intégral obligatoire Normes F.I.M pour circuit fermé Norme ECE 22/05 « P » pour voies ouvertes à la circulation et « J » (motos anciennes)				
RALLYE ROUTIER	Combinaison de cuir 1 ou 2 pièces sur zip. Doublure synthétique interdite	Cuir	Dorsale: Obligatoire Protection gonflable autorisée	Norme ECE 22/05 « P »et « NP » pour voies ouvertes à la circulation				
MOTOCROSS	Vêtements en matière résistante qui couvrent les bras	Cuir ou matière équivalente	Pectorale et dorsale: Obligatoire	Intégral obligatoire Normes F.I.M ECE 22/05 « P » ou « J » (motos anciennes)				
SUPERMOTARD	Combinaison de cuir 1 pièce ou matériaux équivalents. Doublure synthétique interdite, sauf port d'un sous-vêtement complet en coton, nomex ou soie.	Cuir	Dorsale : Obligatoire Protection gonflable autorisée	Intégral obligatoire Normes F.I.M ECE 22/05 « P »				
COURSES SUR SABLE	Vêtements en matière résistante qui couvrent les bras	Cuir ou matière équivalente	Pectorale et dorsale: Obligatoire	Intégral obligatoire Normes F.I.M ECE 22/05 « P »				

Les casques de plus de 5 ans ou hors normes en vigueur ou en mauvais état, peuvent être consignés par le commissaire technique, puis rendus en fin d'épreuves. Le port de bottes en cuir ou en matériaux synthétiques (homologuées) est obligatoire.
Pour les protections ne bénéficiant pas du label FFM :

- Pectorale, la norme EN 14021,
- Dorsale, la norme EN 1621-2,
- Gilet intégral (Dorsale et Pectorale intégrées), conforme aux normes précisées ci-dessus.

Technique

Note pour l'utilisation des casques en compétitions en 2022

Les normes validées pour 2022 sont à l'exclusion de toutes autres normes.

1 - Pour les épreuves internationales en circuits fermés : sont acceptées les normes de la FIM suivantes :

Europe: ECE 22-05 'P' et/ou ECE 22-06'P'

Japon: JIS T 8133: 2015

USA: SNELL M 2015 et/ou SNELL M 2020

Pour les épreuves de vitesse, les casques norme FIM FRHPhe-01 sont autorisés 2 - Pour les épreuves internationales sur routes ouvertes à la circulation

Toutes les homologations FIM

3 - Pour les épreuves NATIONALES sur circuits fermés

Toutes les homologations FIM

4 - Pour les épreuves NATIONALES sur routes ouvertes à la circulation

Seules sont autorisées les normes Européennes ECE 22/05 et/ou ECE 22-06.

Le marquage des casques avant les épreuves se fera par un adhésif FFM.

Les adhésifs pour le marquage des casques sont gracieusement mis a disposition des CT pour les épreuves des championnats de France et fournis à titre onéreux pour les autres manifestations.

Les normes SNELL/JIS sont des adhésifs collés sur le calotin à l'intérieur du casque.

La norme ECE 22/05 et/ou ECE 22-06 est portée sur une étiquette cousue sur la sangle ou sur la coiffe intérieure. Le N° d'homologation 05 est suivi d'une lettre :

- P pour les casques INTEGRAUX, dont la protection faciale fait partie intégralement de la coque.
- J pour les JETS (FACE OUVERTE).

SI UN CASQUE S'AVÈRE NON CONFORME OU ENDOMMAGÉ, LE COMMISSAIRE TECHNIQUE LE CONSIGNERA ET LE RENDRA À LA FIN DE L'ÉPREUVE.

Important – Un support de caméra collé sur la calotte d'un casque modifie la structure du casque – En cas d'accident : l'Autorité judiciaire et/ou l'Assureur demanderont des comptes.

Le maillot - Il doit être porté : sous la ceinture du pantalon, et ne doit pas flotter librement - les manches longues couvrent les avant bras, pas de manches retroussées - Le N° de dossard doit correspondre au N° de course – sinon le barrer par un adhésif.

Motocycles - Obligatoire depuis 2009 - Identification des véhicules ne circulant pas sur la voie publique – Déclaration aux services de l'Etat par le concessionnaire vendeur du véhicule – N° d'identification à frapper sur la colonne de direction. Pièce à fournir au contrôle technique à partir de 2012.

Protection de Chaîne – Pignon de sortie de boîte doit impérativement être protégé – Modèle complet d'origine ou pièce adaptée – Couronne roue arrière, doit être protégée sous le bras oscillant d'origine.

Respect de l'environnement : Mesure du niveau sonore des motocycles.

	Méthode ré 2 mètro	Méthode réglementaire FIM 2009 – 0.50 m à 45°			
Valeur réglementaire à	Moto Cross	Enduro	Trial	Course de Côte	Mach. Classiques
2 m	114 dB/A	114 dB/A	106 dB/A - 2T 108 dB/A - 4T	102 dB(A) 4T à 11 m/s - 2T 13 m/s	Tableau annuaire FFM 2022

Application du Code de l'Environnement – Toute violation aux règles ci-dessous sera soumise à décision du Jury. Pilote et accompagnateurs doivent :

- Ramasser et emporter ordures et pneus usagés.
- Stocker les huiles et les liquides usagés dans les récupérateurs.
- Laver les motocycles à l'eau, sans détergent, uniquement à la station de lavage.
- **Utiliser un Tapis environnemental**, il est obligatoire où l'Organisateur autorise l'entretien des motocycles entre autre, parcs coureurs, zones de ravitaillement et réparations Il mesure au minimum : 160 cm de long et 100 cm de large Il est étanche au contact du sol Il doit absorber : 1 litre de liquide minimum Son épaisseur est de 5 à 7 mm minimum.



QUALITE >>>> SECURITE

Indépendante et Familiale depuis 1934



Des lubrifiants toujours p

MINERVA-OIL® acteur Français des lubrifiants de usine de dernière génération une gamme de lubrifiar 15 ans.

Cette avance technologique permet aujourd'hui de fiants 2T, hydraulique, transmissions sans oublier les dissement ainsi-que les huiles de chaînes plus resp A découvrir chez votre revendeur.

MINERVA-OIL 87380 MEUZAC - 05.55.09.97.03 -





olus respectueux

ouis 1934 développe dans son nt Biodégradable depuis plus de

proposer une gamme de lubris graisses, les liquides de refroipectueuses de l'environnement.



contact@minervaoil.fr - Vidéo sur minervaoil.fr



Ligue Motocycliste Régionale de Bretagne

Maison Départementale des Sports

18, rue Pierre de Coubertin - Brézillet - 22400 PLOUFRAGAN

202 96 76 25 77 - Isl ligue.moto.bretagne@orange.fr

www.lmrb.bzh